

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — JUIN 1927

No 6

PIERRE-FRANCOIS RIGAULT

C'est dans l'été de 1726 que Pierre-François Rigault passa dans la Nouvelle-France. Fils de famille, il avait dû commettre là-bas maintes fredaines et son père, incapable de le maîtriser, avait obtenu une lettre de cachet pour l'envoyer servir comme soldat dans la Nouvelle-France.

Le 16 avril 1726, le ministre écrivait au gouverneur de Beauharnois :

“ Les nommez Nicolas Pierre Richelet, Jacques le grand, Samuel Guy et Pierre-François Rigaud, jeunes gens de famille, ont été destinés par les ordres du Roy à servir en qualité de soldats le reste de leurs jours dans les troupes de Canada ; ils feront partie de la recrue qui passera sur la flutte l'*Elephant*, et l'intention de Sa Mté. est qu'ils ne puissent sortir de la colonie que par ses ordres; vous aurés agréable d'y faire veiller, et de ne leur accorder aucun congé”
(1).

Le 28 septembre 1726, M. de Beauharnois répondait comme suit à la lettre du ministre :

“ Vous m'avez fait l'honneur de me marquer par votre lettre du 16 avril de la présente année que les nommés Nicolas-Pierre Richelet, Jacques Legrand, Samuel Gay et Pierre-François Rigault, jeunes gens de famille, ont été destinés par ordre du Roi à servir dans cette colonie en qualité de soldats le reste de leurs jours et que l'intention de Sa Majes-

(1) Archives de la province de Québec.

té est qu'ils ne puissent sortir de cette colonie que par ses ordres. Je donnerai tous mes soins à l'exécution de ce que vous me prescrivez sur ce sujet et je ne leur accorderai aucun congé" (1).

Il faut croire que Rigault s'amenda puisqu'il put obtenir son congé des troupes. Le 10 novembre 1743, l'intendant Hocquart lui donnait une commission d'huissier au Conseil Supérieur, en remplacement de Jean-Baptiste Caron promu à la charge de greffier, de la juridiction des Trois-Rivières (2).

L'information de vie et moeurs de Pierre-François Rigault faite devant le conseiller Lanoullier le 22 novembre 1743 a été conservée. Les deux témoins entendus, Melchior Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, et Claude-Antoine de Bermen, écuyer, sieur de la Martinière, tous deux capitaines dans les troupes du détachement de la marine, déclarèrent qu'ils connaissaient le sieur Rigault pour un fort honnête homme et de bonnes moeurs (3).

Certain de son pain quotidien, Rigault se décida à entrer en ménage. Le 2 mai 1744, il épousait à Québec, Marie-Madeleine Nadeau, fille d'un cultivateur de Beaumont.

La lettre de Denis Nadeau pour donner à sa fille la permission de se marier avec l'huissier Rigault a été conservée. Elle dit : " Je consens à votre mariage pourvu que ce soit votre avantage, ne connaissant pas celui qui vous fait l'honneur de vous rechercher. Mais M. notre curé m'a dit qu'il le connaissait et qu'il était honnête homme " (4).

Ceci est une bonne note pour Rigault. M. Chasle, alors curé de Beaumont, n'était pas homme à donner des certificats d'honnêteté à des individus qui ne les auraient pas mérités.

L'acte de mariage de Pierre-François Rigault que nous reproduisons ici nous donne bien le nom de son père mais il ne nous renseigne guère sur sa famille.

" Le deuxième de mai de l'an mil sept cent quarante quatre après la publication de trois bans de mariage faite au

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 9; Ordonnances des Intendants, cahier 31.

(3) Archives de la province de Québec.

(4) **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XXXI, p. 39.

prône des messes paroissiales de Québec d'entre François Rigault, huissier au Conseil Supérieur, de ce pays, garçon majeur, fils de François Rigault et d'Anne Milet, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Eustache de la ville et évêché de Paris, d'une part, et vu le certificat de M. Boucault, secrétaire de Monseigneur l'évêque, en date du dix-neuf avril dernier par lequel il appert que le dit François Rigault a de mon dit sieur l'évêque sa liberté pour le dit mariage, et Marie-Madeleine Nadau, fille de Denis Nadeau, et de Charlotte Lacasse, de la paroisse de Saint-Étienne de Beaumont, domiciliée en cette ville, d'autre part, vu la permission pour le dit mariage à elle accordée par écrit signé du sieur Chasle, curé du dit Beaumont, au nom et de la part du dit Denis Nadau, en date du dix-sept avril dernier, et ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, je prêtre, directeur du séminaire faisant les fonctions curiales de la dite paroisse de Québec, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra avoir reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avoir donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la Sainte Eglise Romaine et ce en présence de François Dumergue, huissier au Conseil, Jean Montarin, Jacques Gagnon, Jacques David, témoins, et Elisabeth Nadau, soeur de l'épouse, le dit David et la dite Elisabeth Nadau ont déclaré ne savoir signer, les autres ont signé avec nous.

Rigault

Montarins

Gagnon

Dumergue

Jacrau, Ptre, d. S. M. E."

Au printemps de 1746, le notaire Pressé, des Trois-Rivières, s'étant pris de querelle avec le nommé Joseph Heu dit Millet, eut le malheur de le tuer. Pressé subit un procès pour homicide. Trouvé coupable, il fut condamné à être pendu. Pierre-François Rigault qui avait pris part à la querelle, subit également un procès comme complice de l'homicide. Il fut absous. Le Conseil Supérieur changea la condamnation à mort portée contre Pressé en la peine des galères à perpétuité (1).

(1) Toutes les pièces du procès de Hyacinthe-Olivier Pressé sont conservées aux Archives de la province de Québec.

Le 20 avril 1749, Rigault recevait de l'intendant Bigot une commission de notaire royal pour exercer " dans l'étendue des côtes et compris la Pointe-du-Lac, du côté du nord, en remontant jusques et compris le chenail du nord, et depuis et compris la paroisse de Nicolet du côté du sud jusques et compris le chenail du Moine, dans le gouvernement des Trois-Rivières". Il remplaçait le sieur La Fosse, décédé (1).

Rigault exerça comme notaire pendant près de trente ans. Son dernier acte porte la date du 11 juillet 1778.

Le 31 décembre 1778, M. de Tonnancour écrivait au gouverneur Haldimand :

" J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que le nommé Rigault, notaire établi à Maskinongé, paroisse du gouvernement des Trois-Rivières, est décédé et que ce défunt notaire a laissé une veuve et un enfant mais que son étude n'est point du tout en sûreté entre les mains de cette veuve. . . " (2).

Rigault dût mourir entre le milieu de juillet et la fin de décembre 1778. Toutefois, on ne trouve pas son acte de sépulture à Maskinongé ni dans les paroisses environnantes. Il est pourtant certain qu'il décéda dans la région des Trois-Rivières.

P.-G. R.

LES DISPARUS

Louis Terreau — Né à Québec, le 18 juillet 1857, du mariage de Charles Terreau et de Julie Blais. Ses études terminées, M. Terreau entra à la fonderie Blais, Duchesneau et Terreau, dont son père était l'un des fondateurs. C'est cette maison qui donna naissance à l'importante fonderie Terreau et Racine limitée avec laquelle M. Terreau s'identifia. Il en fut le président pendant plusieurs années. Décédé à Québec le 17 avril 1927. M. Terreau avait été créé commandeur de l'Ordre papal de Saint-Sylvestre et commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre.

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 36.

(2) J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat*, vol. II, p. 68.

DE L'USAGE DU MANCHON AUTREFOIS

Le fourreau de fourrure inventé pour tenir les mains à l'abri du froid fut en usage à partir du XVI^e siècle en France et les actes notariés nous apprennent qu'il eut de la vogue en Canada dès le début de la colonie.

Ainsi, parmi les biens que laissait le valeureux Lambert Closse en 1662 (8 février, Basset) il y avait "un petit manchon".

Le 9 août 1678, le notaire Mauge mentionne "un manchon de castor". L'inventaire des biens de Jean Deshayes, hydrographe du roi à Québec, dressé par le notaire la Cetière en 1706, offre "un petit manchon de renard des Illinois" (*B. R. H.*, 1916, p. 136).

L'officier Pierre-François de Sarrobert, d'après l'inventaire dressé par Danré de Blanzay en 1756, possédait "un manchon et une palatine de martre".

Bref, ces quelques extraits suffiraient à étayer l'assertion que le manchon fit partie du costume de nos ancêtres, mais il y a mieux.

* * *

Une lettre inédite qu'écrivait de Paris, madame Pierre Raimbault, à son mari, demeuré à Ville-Marie, va nous présenter des détails à retenir (1).

On y verra que le manchon faisait fureur sous Louis XIV et qu'il était porté par les hommes et par les femmes, tout comme il le sera en Canada jusqu'au tiers du XIX^e siècle. Par la même occasion, le lecteur apprendra que de très honnêtes gens ne se faisaient alors aucun scrupule de berner les douaniers.

Monsieur Rambaut

Mestre menuisie

a Montreal

en Canadas

De paris ce 15 mars 1681

Vive Jésus

Monsieur et tres cher mary

Voycit la quatrieme lettre que ie vous et escrite depuis

(1) Sur le colon Pierre Raimbault voir notre étude dans le *B. R. H.*, vol. XXI, p. 78.

que ie suis à paris dans lesquels ie vous et faict le resit de tout nostre voyage s'est pourquoy ie ne vous en parleré point, celle cy nettant simplement que pour vous marqué le besoin quil y a que vous passié en france cette anné avec mes deux enfans avec vous, s'est une chose apsolutement nécessaire, s'est pourquoy ie vous supplie, au nom de Dieu, Mon très cher mary, de ne point différé à venir auplustos que vous pourez et, pour cette effaict, il fauct que vous vandié nostre Maison et nostre abitasion avec tout le reste que nous pouvons avoir ie vous supplie aussy mon chere Mary d'aporté 3 manchons qui soits les plus baux que vous pourez et biens grand aussy, mais il fauct que Vous en mettié Un dans vos mins et les deux autres dans les mins de nos enfans avec Un cordon, crainte quil ne les perde. Vous les ferés s'il vous plès marqué au cachet de monsieur boiseau, à québec. quand vous serés dans le navire vous les pourés mettre en vostre coffre, mais le jour que vous ariverés à la rochelle, il faut les avoir en vos mains, car on vou les pranderoit au grand bureau, à la rochel, s'il estest en vostre coffre et aussy sur le chemin de paris à un village appelé le parque pit où l'on fouille dans les ardes. Je vous prie aussy d'aporté quelle que marte, mais il fauderoit quelle fusse sur vous que l'on ne les voit point dutout, ie vous en supplie. Je suis fashé de n'avoir point aporté de manchons pour Mademoyselle lechassier et pour ma soeur. Le castor et les marte sont bien de valleur à paris. Il ne fauct pas, mon cher Mary, vous mettre en peine ce que vous ferés quant vous serés à paris, car sy Vous ne voulé pas travailler de la menuiserie l'on vous fera avoir un emploi. Je vous diray que Mademoyselle lechassier a un amour tout particulié pour toute nostre femmille et Un amour, très tendre envers mes enfans, elle vous beisse les mains et les Soeurs Vous font leur amitié. Adieu, Mon tres chère mari jusqu'à la Joy de Vous embrasé avec mes chers enfans. Je panse à vous Jour et nuit, Vostre tres humble servante et femme.

Magdeleine therese Sallé

Nos enfans vous beise les mains, il prie bien le bon Dieu pour vous et leur frère et soeur.

Sur l'enveloppe

ie vous prie de presanté mes humbles respects à Mr do-
lié, à Mr Suar, Mr remy, Mr bertelley et aussi à la mère
massé. J'ay Veue Mr Massé ie luy et donné Les lettres. Vous
Sallurés s'il vous plect la soeur Bourgeois pour moy et Mr
et Mademoiselle bitte et tous nos bons amis en générale
Adieu ie né que fère de vous requomander nos enfants.
Quand vous serré malade, il faut se nourir bien, ie vous sup-
plie de vous bien nourrir quan Vous seré sur mer.

* * *

Cette lettre, dont l'orthographe abonde en surprises, démontre que la famille du colon Raimbault était en excellents termes avec les MM. du Séminaire, Dollier de Casson, Souart, Remy et Barthelemy avec Soeur Macé, de l'Hôtel-Dieu, et avec Soeur Bourgeois, de la Congrégation Notre-Dame.

Ajoutons que cet intéressant document fait partie d'une riche collection d'autographes que possède le Dr Milton L. Hersey.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Joseph-Bernard Planté — Né à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf), le 19 décembre 1768, du mariage de Bernard Planté, chirurgien, et de Marie-Joseph Faucher. Il fut admis à la profession de notaire en 1788 et pratiqua à Québec pendant 38 ans. M. Planté fut député de Hampshire à la Chambre d'Assemblée du 20 juillet 1796 au 27 avril 1808 et député de Kent du 18 juin 1808 au 2 octobre 1809. Il décéda subitement à Québec le 13 février 1826. Il était à sa mort inspecteur général du domaine du Roi, lieutenant-colonel de milice et président de la Société d'agriculture de Québec. Il avait été un des fondateurs du *Canadien* avec MM. Borgia, Blanchet et Taschereau. M. Aubert de Gaspé parle très avantageusement de M. Planté dans ses *Mémoires*.

LES FAMILLES D'AMOURS DE SERAIN ET D'AMOURS DE CHAUFOUR

Le fief et seigneurie de Serain, commune de Durtal en Anjou, fut au cours de plusieurs générations, le principal apanage des aînés d'une famille D'Amours fixée à Paris dès le XV^e siècle.

La possession de cet héritage, dans la vallée du Loir, par les ascendants et les collatéraux de Mathieu D'Amours de Chaufour, qui siégea au Conseil Souverain de Québec, remonte aux plus hautes époques de l'histoire de France.

En 1457, Marguerite de Bridé, veuve de Mathieu D'Amours, et son jeune fils François, héritier de Serain, font présent à l'église de Durtal de la Chapelle de Montagu qu'ils avaient fait construire. (Cf. *Archives de Maine et Loire*, carton D'Amours).

Le 18 mai 1578, le seigneur D'Amours de Serain reçoit de son suzerain, comte de Durtal, droit de banc dans l'église Saint-Pierre et droit de pêche dans le Loir qui arrose son domaine. (Cf. Célestin Port, *Dict. Hist. de Maine et Loire*).

On peut lire encore dans les registres de l'ancienne église Saint-Paul de Paris: " 25 juillet 1570, mariage de Denis Bodin, trésorier des Gardes du roi, avec Olive. . . , fille de Mr D'Amours de Serain ".

Le fragment généalogique suivant, emprunté aux archives familiales et conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Orig. L. 966, dossier 21372, folio 92), intéressera peut-être quelques lecteurs curieux et pourrait même servir à la correction de certains manuscrits et imprimés.

Les noms de famille défont l'orthographe. Celui qui nous occupe a reçu grande variété de formes. Entre toutes, nous préférons celle de D'Amours, qui paraît exactement rationnelle et consacrée par le meilleur usage. En effet, la similitude des armoiries respectives porte à croire que Des Amours et d'Amours sont des variantes d'un même nom patronymique.

I François D'Amours, sgr de Serain, en Anjou, épousa (1496) Guillemette Hennequin, fille de Pierre, sgr de

Mathau, conseiller au trésor, et de Marguerite Cordelier. Il eut :

1° Gabriel qui suit ;

2° et 3°, deux fils ;

4°—Anne, qui épousa Jean d'Oyron, commissaire des guerres.

Guillemette Hennequin se remaria à Artus de Gidoine, sgr du Portail, en Beauce.

II Gabriel D'Amours, sgr de Serain, en Anjou, conseiller au Grand Conseil, épousa (1531) Madeleine de Bidault, dont :

1° Pierre qui suit ;

2° Jeanne, femme de Gilbert de Longuejue, sgr de Champagne, avocat au Parlement, substitut du Procureur général, morte en 1576 ;

3° Perrette, femme de François le Bigot, lieutenant général à Baugé, en Anjou ;

4° Olive, épousa Denis Bodin, conseiller de la maison du duc d'Anjou ;

5° François, gentilhomme de la maison du duc de Longueville et son ambassadeur en son comté de Neuchâtel, en Suisse, et son secrétaire. Il épousa Perrette le Bigot ;

6° Gabriel, épousa Germaine de la Porte, fille d'Eustache, président au Parlement de Rennes, et de Sidoine de Peyrot, dont N... marié à Marie de Dampont ;

7° Oger, chevalier de Malte ;

8° Jean, conseiller au Parlement de Rennes. Il épousa Renée Dupont, dont N... religieuse à St-Sulpice de Rennes ;

9° Geoffroy ;

10° Bonne, religieuse à Longchamp.

III Pierre D'Amours, sgr de Serain, en Anjou, conseiller au Parlement, reçu le 17 sept. 1568, conseiller d'État le 1 avril 1594, épousa (1561) Jeanne le Prévost, fille de Jean, sgr de Malassis, conseiller et Président aux Enquêtes, et d'Anne Le Clerc. Il eut :

1° Gabriel qui suit ;

2° Bonne ;

3° Elisabeth, femme de Michel de Lauzon, seigneur d'Aubervilliers, conseiller au Parlement ;

4° Anne, femme de Jacques Yver, sgr de la Courtille, auditeur des comptes, morte en 1622;

5° Louis, conseiller au Châtelet, épousa, 1° Marie Regnault, fille de Robert, conseiller en la Cour des Aides, 2° N... Il eut du 1er lit :

a) Robert, auditeur au Châtelet ;

b) Gabriel, prieur de St-Quentin ;

c) Pierre, lieutenant du roi d'Avesnes ;

d) Renée, femme de N... du Jour, conseiller au Châtelet, dont: Anne-Gabrielle du Jour ;

e) Elisabeth, femme de Mr Bérart.

6° Augustin, chevalier de Malte, commandeur de Honcourt.

IV Gabriel D'Amours, sgr de Serain, reçu conseiller au Parlement en 1594, épousa (1595) Marguerite d'Hodicq d'Avocq, fille de François, correcteur des Comptes, et de Marguerite Jouselin, mort en mars 1632. Il eut :

1° Gabriel qui suit ;

2° Marguerite, épousa Nicolas le Roy, sgr de la Poterie et Cossart, procureur du roi aux Eaux et Forests ;

3° Charlotte ;

4° et 5°, deux religieuses.

V Gabriel D'Amours, sgr de Serain, conseiller au Parlement, épousa (1631) Anne Danieu, fille de Josias, sgr de St-Gilles en Poitou, et d'Anne de Maupeou. Il eut :

1° Anne, morte au berceau ;

2° Gabriel, mort à 10 ans ;

3° Autre Gabriel ;

4° Louis, chevalier de Malte, mort enseigne aux Gardes (1658) au siège de Gravelines ;

5° Augustin, sgr d'Erouville.

Nous savons par ailleurs que Mathieu D'Amours de Chaufour, sgr de Matane et conseiller du roi à Québec, était fils de Louis, Ve degré, et de sa seconde femme: Elisabeth Tessier. L'aïeul de Mathieu, Pierre D'Amours de Serain, conseiller d'Henri IV, était aussi seigneur de Chaufour, comme il appert d'une quittance signée par lui en février 1597.

Chaufour, commune de Saint-Barthélemy près d'Angers, fut une seigneurie assez importante, relevant du roi à

franc-alleu; elle était, en 1509, possédée par Pierre Lecouvreur et Anne D'Amours qui y fondèrent une chapelle le 3 janvier de cette même année. Louise Cailleau, veuve de noble Jacques Dupont, vendit le domaine, en 1586, à noble Jean D'Amours, conseiller au Parlement de Bretagne. Pierre D'Amours, écuyer, en est seigneur en 1622-1629. (Cf. Célestin Port. *Dict. Hist.* t. I, p. 649).

P. DE MONTAGU

LES CHEVEUX DE MGR BOURGET

Dans *Brelan de Dames*, où il s'attaque sauvagement au musée fondé à Auxerre par Mme de Blocqueville, Robert de Montesquiou note (p. 69), qu'on trouve dans cette agglomération " jusqu'à des cheveux de Mgr Bourget " et il demande plaisamment si c'est l'auteur de *Cruelle Enigme* que Mme de Blocqueville appelle ainsi. Pourquoi ne s'agirait-il pas de notre Mgr Bourget ? L'illustre évêque de Montréal a fait de nombreux voyages à Paris et il n'est pas improbable qu'il y ait connu la fille du maréchal Davout dont le salon fut célèbre pendant longtemps. Mme de Blocqueville, qui n'est morte qu'en 1902, a pu, après la mort d'un saint évêque qu'elle avait appris à vénérer, demander et obtenir qu'on lui envoyât en souvenir une mèche de ses cheveux. Il serait intéressant de retrouver cette pieuse requête dans les archives de l'archevêché de Montréal.

AEG. F.

LES DISPARUS

Rémi-Ferdinand Rinfret dit Malouin — Né à Québec, le 5 juin 1819, du mariage de Rémi Rinfret dit Malouin et de Olivette Chaillé. Il fit ses études médicales à Québec et à l'université de Harvard, aux États-Unis, où il obtint son diplôme de médecin en 1845. M. Rinfret fut échevin de la cité de Québec pendant plusieurs années. Le 17 avril 1874, il était élu député de Québec-Centre à l'Assemblée législative de Québec et représenta cette division jusqu'au mois de décembre 1891. Décédé à Québec le 8 octobre 1901.

LE PREMIER BOURGET CANADIEN

Nous lisons dans la *Vie de Mgr Ignace Bourget* de M. Leblond de Brumath :

“ Il y a deux siècles, un voyageur rempli de foi gravissait les degrés de Notre-Dame-de-Chartres ; c’est le sanctuaire vénéré de la France, et la légende raconte qu’avant même qu’il existât, les druides y avaient dressé, au fond d’un dolmen, un autel à la Vierge qui devait enfanter : *Virgini pariturac!* Notre villageois ne songeait guère aux récits des historiens et des érudits, mais son regard contemplait avec admiration cette merveille de l’art gothique qu’il ne devait plus revoir ; ces contreforts et ces rosaces, ce triple portail sous les voûtes duquel l’artiste avait fait saillir de la pierre toute une merveilleuse épopée de saints et d’anges. Il se pencha sur l’un des angles du temple de Marie et il traça, lentement et patiemment, sur la pierre un nom qui devait être un jour la gloire de notre pays. Sans doute, les lettres qu’il traça ne rappelaient guère le ciseau des artistes inspirés qui avaient construit cette cathédrale, mais elles furent épelées par les anges ; et Marie garda dans son cœur ce nom prédestiné : elle se promit de protéger au-delà des mers ce pauvre Bourget, qui ne voulait pas être oublié d’elle, et de bénir sa race.

“ Deux siècles plus tard, un évêque illustre déjà par ses travaux et ses vertus était accueilli par les chanoines de Chartres, et se dirigeait vers l’angle où son aïeul, le pieux aventurier parti pour le *pays de Canada*, avait laissé son nom. Les lettres n’étaient pas effacées : le récit de l’aïeul était exact et Mgr Ignace Bourget, tombant à genoux devant cet humble monument de famille, laissa couler de son cœur une de ces éloquentes prières dont lui seul et les saints ont le secret.”

Ce jeune Français qui, vers 1680, laissait ainsi son nom à la cathédrale de Chartres, se nommait Claude Bourget et il était né en 1653 sur la paroisse de Saint-Sauveur, de la ville de Blois, évêché de Chartres, du mariage de Jean Bourget et de Marie Gobillon.

Que fit Claude Bourget en arrivant à Québec ? Nous l’ignorons. Toutefois, dans son acte de mariage avec Marie

Couture, veuve de François Vézier dit Laverdière et fille du célèbre interprète Guillaume Couture, enregistré à Québec le 28 juin 1683, il est qualifié de *bourgeois*. C'était un titre assez prisé à cette époque et on ne le donnait pas à tous.

Quoiqu'il en soit, Claude Bourget décéda à Québec le 17 octobre 1720. Il avait eu de son mariage avec Marie Couture trois garçons et dix filles.

Pierre Bourget, le onzième enfant de Claude Bourget, né à Québec le 31 décembre 1699, s'établit dans la vieille paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Il y épousa, le 16 novembre 1722, Marie-Françoise Guay, fille de Ignace Guay. Il décéda en 1756.

Jean-François Bourget, son fils, né à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, le 25 octobre 1728, continua la lignée. De son mariage avec Ursule Samson, il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre Bourget.

Ce dernier, né à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy le 30 septembre 1756, épousa au même endroit, le 11 janvier 1780, Marie-Thérèse Paradis, fille de Jean-Baptiste Paradis. Ils eurent plusieurs enfants parmi lesquels Ignace qui devait devenir évêque de Montréal.

L'acte de naissance d'Ignace Bourget au registre de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy se lit comme suit :

“ Le trente octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf, nous, prêtre soussigné, avons baptisé Ignace, né ce jour, fils légitime de Pierre Bourget, cultivateur, et de Thérèse Paradis, son épouse, de cette paroisse. Parrain, Ignace Paradis, marraine, Elisabeth Roy, qui, ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite.

M. MASSE, Ptre.”

La maison natale de Mgr Bourget au rang d'Harlaka de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy est disparue depuis une trentaine d'années.

Au cours de l'été de 1926, la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec a fait placer l'inscription suivante à Harlaka :

“ Monseigneur Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, naquit dans une maison située à quelques pas d'ici, le 30 octobre 1799 ”.

Espérons qu'un jour la statue du grand évêque Bourget s'élèvera sur la place publique de Lauzon, en face même du vieux temple où il reçut le saint baptême.

LES RANGS DE SAINT-ZACHARIE DE METGERMETTE

La paroisse de Saint-Zacharie de Metgermette n'est pas vieille. Le premier arbre y fut abattu le 2 novembre 1873. Tout de même, il est bon de conserver pour l'histoire l'origine des noms des différents rangs de cette paroisse.

D'après la brochure *Saint-Zacharie de Metgermette, hier, aujourd'hui, demain*, c'est le 17 avril 1892 que les paroissiens de Saint-Zacharie se réunirent, sous la présidence de leur curé, pour baptiser les neuf rangs du canton Metgermette.

Le rang II, concession des Acadiens, reçut le nom de rang Sainte-Marie.

Le rang III prit le nom de rang Saint-Thomas.

Le rang IV fut appelé rang Sainte-Anne à cause de la dévotion particulière des colons à la thaumaturge.

Le rang V prit le nom de rang Saint-Antoine en souvenir de l'abbé Antoine Martel, ancien curé de Saint-Joseph-de-la-Beauce, considéré comme le fondateur de la paroisse.

Le rang VI prit le nom de rang Saint-François-Xavier en l'honneur du premier défricheur de ce rang, François Gagné.

On nomma le rang VII rang Saint-Isidore parce qu'on voulait rappeler le souvenir de la paroisse de Saint-Isidore, petite patrie de la plupart des habitants de ce rang.

Le rang VIII reçut le nom de rang Saint-Jean-Baptiste en l'honneur du patron des Canadiens français.

Le rang IX fut appelé rang Saint-Joseph, en l'honneur du chef de la Sainte Famille.

Il faut dire ici que les rangs VIII et IX font aujourd'hui partie de la paroisse de Sainte-Aurélie.

LE GEANT MODESTE MAILHOT

Le géant Modeste Mailhot est entré dans la légende. Il est donc bon de faire connaître exactement l'histoire de cet homme extraordinaire avant que les jeunes générations ne déforment trop la vérité à son sujet.

Modeste Mailhot ne fut pas du tout un être difforme tout en hauteur et branlant sur sa base. Géant par son exceptionnelle grandeur puisqu'il mesurait sept pieds et quatre pouces, il pesait le joli poids de 619 livres. On trouvera ce poids peut-être exagéré mais il a été enregistré par un document authentique et qui dit toujours la vérité: l'acte de sépulture de Mailhot même.

Lisons plutôt :

“ Aujourd'hui, 1er mars mil huit cent trente-quatre, par nous, prêtre, soussigné, curé de cette paroisse, a été inhumé, dans le cimetière de cette église le corps de Modeste Mailhot (surnommé le Géant canadien), ancien cultivateur de cette paroisse, époux de Catherine Lafleur, décédé hier au matin, âgé de soixante-huit ans, et ce, en présence de Messire Faucher, curé de Lotbinière soussigné, et d'un grand concours de citoyens, tant de cette paroisse que des paroisses voisines.

(en marge ceci :)

“ Il pesait 619 livres ”.

Signé : C. Ed. Faucher, ptre.
W. Chertier, ptre.”

Avec un réel sentiment de fierté, les bons vieux de Deschaillons aimaient à raconter l'histoire de leur géant devenu, avec le recul du temps, le géant national. D'ordinaire ils commençaient par la fin: “ Ah! disaient-ils, si vous aviez vu la foule aux funérailles de Modeste Mailhot: toute la paroisse y était, et le voisinage aussi. Et puis, quel immense cercueil! comme c'était imposant de voir cet homme puissant porté sur les épaules de ses douze voisins — à cette époque, dans nos campagnes on suivait encore la vieille coutume venue de France — et puis, imaginez que notre curé d'alors était assisté de son voisin, le vénérable M. Faucher, curé de Lotbinière, et quel curé,” ajoutaient ces bons narrateurs. Disparu depuis longtemps, M. Faucher vit encore

dans le souvenir de cette belle paroisse, souvenir de légende que perpétue un portrait fort bien réussi et qu'il faut aller voir à la sacristie de l'église de Lotbinière. A cette toile il manque vraiment une étiquette qui aurait son intérêt historique et qui dirait ceci aux futures générations : " M. le curé Faucher fut le plus grand et le plus gros prêtre du clergé canadien. Pour plus de précision, on pourrait ajouter qu'il dépassait les 6 pieds et pesait 400 livres". Spectacle pas du tout banal que cette sépulture du géant canadien présidée par le plus gros curé de sa race.

Ajoutons à ces détails que Modeste Mailhot, au dire de ceux qui l'avaient bien connu, était un fort bel homme, très droit, fortement charpenté, avec des épaules énormes et des pieds. . .

Eh bien, oui, s'il vous plaît de savoir ce qu'étaient les pieds du géant, entrez au musée des souvenirs, à l'Université Laval, et dans une des vitrines vous verrez une paire de souliers *sauvages*, comme on disait alors, et désignés " souliers du géant canadien". Pas de doute possible, le bon géant avait une base solide.

Conscient de sa force prodigieuse, Modeste Mailhot était le type de l'homme paisible, serviable à tout le monde, d'une hospitalité qui servait admirablement la légitime curiosité des voyageurs. Aussi le vénérail-on dans tout le voisinage. C'est qu'à ses qualités de bon citoyen le géant avait ajouté à son existence si paisible un voyage qui, à cette époque, passait pour un rare exploit. On l'avait décidé à faire une visite au roi d'Angleterre. Gracieux et souriant, le roi Guillaume IV avait reçu avec grande cordialité ce remarquable sujet du lointain Canada, un cachet de 100 louis d'or termina cette visite. On allait faire raconter ce voyage et jeter un oeil d'envie sur ses belles pièces d'or. Ce fut le grand exploit de cette existence d'un brave homme.

L'histoire intime de Modeste Mailhot fut celle de tous les laborieux cultivateurs de nos campagnes. Son unique jouissance il la cherchait en un coin de son petit domaine, sur le bord du grand fleuve, à 2 milles à l'est du village de Deschaillons. Une fois, pourtant, cette vie si calme fut troublée. Modeste Mailhot avait comme voisin le capitaine de milice Adam. De caractère un peu brouillon, peut-être aus-

si quelque peu jaloux de la force extraordinaire du géant, Adam suscita un bon jour la chicane classique de nos campagnes : un fossé de ligne qu'il voulait modifier. Après quelques explications inutiles, il arriva que seule une prise de corps pourrait régler l'affaire. Le bouillant capitaine se croyait invulnérable. Le bon géant savait tout ce qui se cachait de force dans son bras. Bien en face de son adversaire, le géant lui dit : " Ecoute, Adam, si tu es plus fort que moi tu ne manqueras pas de m'assommer. Si je te culbute, je t'assure que tu ne te relèveras pas. Eh bien, es-tu prêt à mourir ? Moi, je ne le suis pas ". Le capitaine comprit et l'affaire fut réglée.

La génération qui a connu cet homme puissant est disparue. Avec quelle fierté on racontait les coups de force de ce puissant. Il en est un qui n'a rien de la légende, et qui s'est conservé dans la mémoire de tous. En ce temps-là, il y avait déjà une question de voirie. Sur le chemin de Roi, comme on disait alors, on avait ordonné de faire disparaître les cailloux nuisibles à la circulation publique ; on travaillait à la corvée en cet heureux temps. Juste en face de la maison du géant, un énorme caillou avait été dégagé. On discutait sur les moyens de le sortir de sa fosse profonde, lorsque la mère Mailhot sonna le dîner ; tout en faisant honneur au bon dîner on n'oubliait pas qu'il restait un bon coup à donner. Il fallait, de l'avis de tous, trouver des pièces de bois pour aider les bras, et un homme habile pour diriger la manœuvre. Après dîner, ce fut la causerie et la bonne pipe de tabac. On n'avait pas remarqué une courte absence du maître du logis. Après un petit quart-d'heure, il apparut à la porte de sa maison : " Eh bien, les amis, dit-il, encore un petit coup de coeur, allons-y ". On retourne au travail avec quelques solides pièces de bois et lorsqu'on se prépare déjà à donner le dernier effort, on aperçoit la lourde pierre sortie de son nid, et roulée à côté du chemin. Le géant avait fait un coup de géant. Cette grosse pierre existe encore. Elle est là, au même côté du chemin tout transformé aujourd'hui et on la désigne toujours sous son nom historique " la pierre du géant ". Les panneaux-réclame sont voués à la destruction, on veut les remplacer par des inscriptions historiques,

heureuse idée. Souhaitons qu'on donne à cette pierre le nom du bon et robuste géant.

Modeste Mailhot est mort paisiblement dans sa paroisse. Il repose au cimetière paroissial. On l'avait inhumé dans le coin sud-est de l'ancien cimetière, qui se trouve juste au milieu de celui d'aujourd'hui. Avant les travaux d'agrandissement du cimetière on allait visiter sa fosse, parfaitement dessinée par l'affaissement du sol. Une modeste épitaphe, brisée par notre rude climat, conservait la mémoire de cet homme extraordinaire; les vieillards saluaient avec respect ce coin intéressant du cimetière paroissial; les enfants n'y allaient jamais seuls: tout ce qu'on leur avait raconté de la vie du fameux géant leur inspirait une admiration mêlée de terreur.

Aujourd'hui il ne reste plus que des souvenirs déjà lointains qu'on a cru intéressant de consigner ici.

J.-ÉD. HOUDE, P^{TRE}

LES JOURNAUX DE NICOLET

Le premier journal publié à Nicolet fut le *Messenger de Nicolet*. Le premier numéro parut le 13 janvier 1881 et il disparut en mars 1884. Son premier directeur fut le docteur Henri Trudel, qui exerce aujourd'hui la médecine à Saint-Grégoire. Il fut remplacé par M. Wilfrid Camirand, avocat, puis par feu F.-L. Desaulniers, alors député de Saint-Maurice.

Le deuxième journal de Nicolet fut le *Nicolétain* dont le premier numéro parut le 15 avril 1886. Il vécut jusqu'au 26 avril 1894. L'éditeur-propriétaire du *Nicolétain* était M. Eugène Noël, et il eut pour rédacteur d'abord M. Wilfrid Camirand puis M. L.-S.-L. Désilets.

Le troisième journal de Nicolet fut la *Gazette de Nicolet* fondée par M. Wilfrid Camirand, en 1896. Ce journal eut quatre mois d'existence.

En 1902, M. Arthur Smith fondait le *Progrès de Nicolet* qui disparut l'année suivante (Tiré de la *Parole*, de Drummondville du 10 février 1927).

L'ANCÊTRE DES VEZINA

Les renseignements fournis par Tanguay sur Jacques Vézina, la souche de toutes les familles de ce nom au pays, sont bien maigres. Celui qui s'en contenterait ignorerait non seulement la localité mais aussi la province d'où cet ancêtre est originaire; l'année de son établissement dans la Nouvelle-France; s'il avait contracté mariage avant son arrivée au pays et où ses enfants naquirent. Autant de problèmes à résoudre.

L'ancêtre Vézina signait son nom de famille avec un t final : Vézinat.

L'origine de ce nom, d'après Tanguay, est Voisine; nous lui préférons, comme étant plus naturelle celle de Vésine que lui donne N.-E. Dionne, ancien professeur d'archéologie à l'Université Laval (1). Les Québécois ont encore présents à l'esprit les exploits du célèbre aviateur Vézine lorsque ce dernier survolait leur ville. Comme nom commun qui aurait donné naissance au nom propre, vézine désigne un vent du sud-ouest, particulier à certaine région du Rhône; et, ajoute Dionne, une vézinée est une averse. Ces deux vocables appliqués à celui qui le premier aurait porté le nom de Vézine ont-ils servi à marquer l'une de ses qualités morales, l'énergie, laquelle se serait manifestée par des tempêtes ou des averses à la rencontre d'obstacles ou de contradictions? S'il n'est pas défendu de le soupçonner nul cependant ne pourrait l'affirmer.

A la fin du premier volume de son cours d'Histoire du Canada, l'abbé Ferland nous apprend que Jacques Vézina était de Puyravault, dans l'Aunis. L'Aunis était une province maritime de l'ouest et la plus petite de notre ancienne mère patrie. Elle a l'honneur d'avoir fourni, comparative-ment à son peu d'étendue, le plus grand nombre de colons à la Nouvelle-France. Le poète Fréchette et l'historien Garneau, entre autres, étaient, par leurs ancêtres, de l'Aunis.

En 1790, la presque totalité de l'Aunis avec la plus grande partie de la Saintonge ont servi à former le département actuel de la Charente-Inférieure. Puyravault est

(1) **Origine des familles et signification de leurs noms**, par N.-E. Dionne.

une commune de ce département comprise dans le canton de Surgères et au nord-ouest de cette dernière localité.

Le nom de Vézina a mérité d'être inscrit au "Livre d'or de la noblesse rurale canadienne-française" publié en 1909 par le Comité des Anciennes Familles, lequel avait fait distribuer, l'année précédente, des médailles commémoratives aux représentants des familles canadiennes-françaises qui occupaient la terre ancestrale depuis au moins deux siècles. Cet intéressant volume fait connaître l'endroit et l'année où l'ancêtre de chaque famille s'est établi; puis il donne la liste des descendants qui ont occupé la terre jusqu'en 1908. Ce ne fut pas une mince besogne pour le Comité des Anciennes Familles de contrôler la preuve, fournie par chaque famille, qu'elle occupait le patrimoine des ancêtres depuis deux siècles et plus. Aussi ce Comité jugea-t-il prudent de dégager sa responsabilité des erreurs involontaires et inévitables qui s'y seraient glissées. Signalons celles de ces erreurs qui se rattachent à la famille Vézina.

Le *Livre d'or* dit qu'elle s'est établie à l'Ange-Gardien en 1666. Or nous avons trouvé au greffe de maître Guillaume Audouart, à la date du 11 janvier 1660, un transport de concession par Louis Garnaut et Jean Jacquereau à Jacques Vézina. C'est donc en 1660 et non en 1666 que Jacques Vézina s'est établi à l'Ange-Gardien.

L'expression suivante du même document : " Jacques Vézina, maître tonnelier, maintenant demeurant en la Nouvelle-France ", avec la profession de l'ancêtre, dit suffisamment qu'il était arrivé au pays durant la saison de navigation de l'année précédente, c'est-à-dire en 1659, l'année même de l'arrivée à Québec de Mgr de Laval, évêque de Pétrée. Il pouvait alors avoir une cinquantaine d'années, étant né vers 1610 d'après les recensements de 1667 et 1681.

Selon le *Livre d'or*, l'ancêtre Jacques Vézina aurait contracté mariage avec Marie Bourdon en 1648: impossible d'admettre cette date. Les deux recensements susmentionnés s'accordent à indiquer 1642 comme étant l'année de la naissance de François, fils aîné de Jacques. Nous nous rapprochons davantage de la vérité en disant que le mariage a été célébré en France vers 1640.

Nous avons parcouru attentivement toutes les listes de ceux et celles qui furent confirmés par Mgr de Laval dans la région de Québec. De même nous nous sommes enquis des baptêmes de l'Ange-Gardien et du Château-Richer tous enregistrés à Notre-Dame-de-Québec avant 1660, et nous sommes arrivés à la conclusion que les enfants de Jacques Vézina sont nés, ont été baptisés et confirmés en France.

Le *Livre d'or* fait également erreur lorsqu'il donne à entendre que François, l'époux de Jeanne Marié, a hérité de la terre de l'ancêtre Jacques. Ce dernier a eu deux fils du nom de François. L'aîné, celui qui est mentionné dans le *Livre d'or* achetait de Denis Guyon, bourgeois de Québec, le 4 janvier 1666 (greffe Filion) une terre de trois arpents environ de front sur le fleuve Saint-Laurent et d'une lieue et demie de profondeur, se trouvant ainsi le deuxième voisin du Saut Montmorency. Il est de tradition dans la famille Vézina que Wolfe, en 1750, a eu ses quartiers-généraux dans la maison de l'un des descendants de l'ancêtre (Charles Vézina). Voir pour la maison ancestrale *Vieux manoirs et Vieilles maisons*, aux pages 261 et 262.

D'après le recensement de 1681, François, le cadet, a non seulement hérité de la terre de l'ancêtre, mais aussi de sa profession de tonnelier.

En consultant le "Censier général du domaine de la seigneurie de Beaupré dressé au commencement de l'année 1680" et que M. l'abbé Odilon Gosselin a eu l'obligeance de mettre à notre disposition, nous avons trouvé que la terre de l'ancêtre Jacques Vézina, de trois arpents de front sur le fleuve et d'une lieue et demie de profondeur, était la septième à partir de celle de son fils aîné, François.

Au dernier occupant de la terre de François l'aîné, il a été relativement facile de fournir la preuve qu'il avait droit à la médaille commémorative à cause de l'abondance des documents que nous avons pris plaisir à compiler. D'ailleurs, une brochure de Jean-Chrysostome Langelier sur François Vézina, caissier de la Banque Nationale, établissait la filiation à partir de l'ancêtre jusqu'à la cinquième génération.

Tanguay a omis de mentionner deux enfants de Jacques Vézina : Louise, épouse de Charles Garnier, et Marie.

Au contrat de mariage de Charles Garnier, 21 décembre 1664 (greffe Aubert), Louise Vézina est dite fille de Jacques et de Marie Bourdon. Quant à Marie Vézina, non seulement elle est mentionnée au recensement de 1667, mais elle remplit l'office de marraine au baptême de son neveu Charles Garnier, le 9 octobre 1668.

L'ancêtre Jacques Vézina était marguillier en charge, lorsque fut construite l'église actuelle de l'Ange-Gardien qui remonte à 1675. Il mourut dans sa soixante-dix-septième année, le 28 juin 1687. Son service fut chanté par Messire Charles-Amador Martin, chanoine de la cathédrale de Québec et curé de l'Ange-Gardien. Son épouse ne lui survécut que quelques mois. Marie Bourdon décéda le 28 décembre de la même année 1687, âgée d'environ 72 ans. Coïncidence étrange, " le même jour et an " (31 déc. 1687) a été inhumée sa fille Anne Vézina, femme de René Brisson également décédée le 28. Nous n'avons pas trouvé l'acte d'inhumation de Marie Vézina; elle n'est pas mentionnée au recensement de 1681. Le nom de Jacques Vézina et de son fils aîné François sont inscrits sur le panneau est du monument Trudelle.

LUCIEN SERRE

- | | |
|---|--|
| 1. Vers 1640, en France.
Jacques Vézina, de Puyra-
Vault (Aunis).
Marie Bourdon. | 6. 1813 (27 sept.), St-Roch-de-
l'Achigan.
Laurent Vézina.
Suzanne Perreault. |
| 2. 1670 (29 oct.), Château-Richer.
François Vézina.
Jeanne Marié. | 7. 1847 (10 août), St-Roch-de-
l'Achigan.
Joseph Vézina.
Vitaline ou Anatolie Malo-
dite Ayotte. |
| 3. 1708 (21 oct.), Beauport.
Nicolas Vézina.
Marguerite Jolivet. | 8. Vers mars 1880, St-Jacques.
(Montréal).
Rodrigue Vézina.
Marie Beaulieu. |
| 4. 1748.
Charles Vézina.
Barbe Huot. | 9. Arthur Vézina.
(Frère Martial-Paulin,
des Frères des E. C.) |
| 5. 1780 (30 mai), L'Assomp-
tion.
Nicolas Vézina.
Madeleine Archambault. | |

LES SEIGNEURIES DE L'ANCIENNE ACADIE

—
LETTRE DU COMTE DE PONTCHARTRAIN AU SIEUR FONTENU

A Versailles, le 8e avril 1699.

Le Roy ayant resolu d'envoyer un Commissaire à Plaisance et à l'Acadie pour examiner l'estat de ces colonies et faire prendre dans cette dernière des mesures pour en tirer dans la suite une quantité considerable de masts et autres bois pour le service de ses vaisseaux Sa Majesté a jetté les yeux sur vous pour faire ce voyage et la rendre certaine des avantages qu'Elle peut tirer de cette Colonie ou scavoir à quoy s'en tenir à cet esgard je vous enverray au premier jour une instruction qui vous expliquera plus particulièrement les intentions de Sa Majesté, Cependanz conferez sur cela avec les officiers qui ont esté en ce pays, et prenez d'eux tous les plus grands esclairecissements que vous pourrez.

Archive des Colonies, série B, vol. 20-2, folio 95.

INSTRUCTIONS AU SIEUR DE FONTENU, COMMISSAIRE ORDINAIRE
DE LA MARINE

A Versailles le 15 avril 1699

Le pays de l'Acadie a esté cy devant divisé en plusieurs concessions qui ont esté faites à des particuliers dont quelques-uns sont encore dans le pays, et les autres l'ont abandonné, ces différentes concessions ont causé plusieurs contestations entre ces particuliers et ont empesché l'establissement de cette colonie. Sa Majesté est informée que ces contestations ne sont pas encore finies et qu'elles nuisent aux desseins qu'Elle a d'establir solidement ce pays, que mesme quelques-uns de ceux qui représentent les premiers concessionnaires font commerce avec les Anglois et leur donnent des permissions de venir trafiquer à l'Acadie, Et comme Sa Majesté est bien aise de faire cesser ce désordre et de remettre ces concessionnaires dans les bornes de leurs concessions, Elle a rendu l'Arret qu'il trouvera cy-joint pour les obliger de reprendre leurs titres, Il aura soin non seulement de le faire publier et afficher dans les principaux endroits de cette Colonie, mais mesme de les faire signifier à ceux qui sont sur les lieux.

Archives des Colonies, série B, vol. 20-2, folio 114.

ARREST QUI ORDONNE AUX CONCESSIONNAIRES DE L'ACADIE DE
REPRESENTER LEURS TITRES

A Versailles, le 8 avril 1699.

Sur ce qui a esté représenté au Roy estant en son Conseil que plusieurs particuliers qui se disent propriétaires des terres de l'Acadie par des concessions de Sa Majesté ont non seulement negligé de remplir les obligations qui leur ont esté imposées par ces concessions, mais ont mesme entretenu commerce avec les Anglois de Baston ausquels ils ont donné permission de venir trafiquer audit pays de l'Acadie A quoy estimant necessaire de pourvoir Sa Maté estant en son Conseil a ordonné et ordonne que tous les concessionnaires des terres ports havres et rivières dudit pays de l'Acadie et ceux qui les representent à titre de succession, vente, cession ou autrement remettront à Sa Majesté dans le cours de la presente année les concessions et titres en vertu desquels ils posséderont les dites terres, ports, havres et rivières, ou des coppies autentiques des dits titres à peine d'estre decheus desdites concessions pour estre sur lesdites pieces ordonné par Sa Majesté ce qu'il appartiendra.

Archives des Colonies, série B, vol. 20-2, folio 93.

ARREST QUI PROROGÉ LE TEMPS POUR LA REPRESENTATION
DES TITRES DES CONCESSIONNAIRES DE L'ACADIE
JUSQU'A LA FIN DE CETTE ANNEE

A Versailles, le 9 mars 1700.

Le Roy s'estant fait représenter en son Conseil d'État, l'arrest rendu en iceluy le 8e du mois d'avril de l'année dernière 1699, par lequel Sa Maté ordonne que tous les possesseurs des terres, ports, havres et rivières du pays de l'Acadie et ceux qui pretendent y avoir droit rapporteroient dans le cours de lad. année 1699 leurs concessions et autres titres en vertu desquels ils les possèdent ou des coppies autentiques desd. titres a peine d'en estre decheus, et estant informé qu'après la publication dud. arrest plusieurs desd. particuliers ont représenté au Sr Fontenu, Commissaire de la Marine envoyé par Sa Maté en cette Colonie, qu'ils avoient leurs titres à Quebec et qu'il leur estoit impossible de les pouvoir produire dans le temps porté par led. Arrest a quoy ayant esgard, Sa Maté estant en son Conseil a prorogé et prorogé le delay accordé auxd. possesseurs des terres, ports, havres

et rivières dud. pays de l'Acadie pour rapporter les titres de leurs possessions ou des copies authentiques d'iceux jusqu'à la fin de la présente année. Et sera au surplus led. arrêt du 8 avril 1699 exécuté selon sa forme et teneur.

Archives des Colonies, série B, vol. 22-1, fol. 92.

MEMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SR FONTENU, COMMISSAIRE ORDINAIRE DE LA MARINE QUE LE ROY A CHOISI POUR FAIRE LE VOYAGE DE TERRENEUVE ET DE L'ACADIE

A Versailles, le 1er avril 1700.

Comme il (Fontenu) a rapporté au retour de son dernier voyage (en 1699) (1) que plusieurs habitants luy avoient représenté qu'ils avoient à Québec les titres de leur possession des terres qui leur appartiennent, Sa Maté a bien voulu leur donner encore jusqu'à la fin de cette année pour les apporter; Elle luy envoie pour cet effet l'arrêt qu'Elle a fait expédier pour cela, afin qu'il en donne connoissance à tous les habitants de cette Colonie, tant du port Royal que des mines, et d'ailleurs, et qu'il apporte en France les titres qu'ils luy remettront ou copies d'iceux dûment collationnées avec les procès verbaux de la publication et notification dud. arrêt.

Archives des Colonies, série B, vol. 22, fol. 145.

CARTE DES SEIGNEURIES DE L'ACADIE

Par sa lettre, datée de Versailles, le 1er avril 1700, à M. le chevalier de Chavagnac, lieutenant entretenu en la marine, commandant le vaisseau du roi, allant à l'Acadie, le comte de Pontchartrain dit :

“ M. Perrinet m'écrit qu'il vous a donné un garde de la marine capable de faire les plans dont on aura besoin, il faudra que vous luy donniez les secours qui luy seront nécessaires ”.

Archives des Colonies, série B, vol. 22-1, fol. 144.

Quel était le nom de ce garde de la marine? Il m'est inconnu. Il fit une carte de l'Acadie, c'est-à-dire des seigneuries en 1700 que le chevalier de Chavagnac envoya au comte de Pontchartrain le 15 février 1701, d'après la lettre qui suit

(1) Le Sieur Fontenu arriva au fort St-Jean (à St-Jean, N. B.) le 16 septembre 1699, sur la flûte du roi l'*Avenant* (F. 117, folio 476).

datée de Versailles, le 23 février 1701. Voici cette lettre du ministre à de Chavagnac :

J'ay receu avec la lettre que vous m'avez escrit le 15 de ce mois la carte que vous avez fait faire de l'Acadie; vous m'avez fait plaisir de me l'envoyer; je rendray compte au Roy de vostre application, et je vous feray volontiers plaisir auprez de Sa Maté dans les occasions qui s'en presenteront.

Archives des Colonies, série B, vol. 22-2, folio 38.

Qu'est devenue cette carte? Jusqu'à présent ceux qui ont écrit sur les seigneuries de l'Acadie en sont muets. Si l'original n'a pas été perdu ou détruit il devrait se trouver à Paris.

ARREST QUI COMMET MRS DAGUESSEAU, AMELOT ET DESHA-GUAI POUR L'EXAMEN DES TITRES DES CONCESSIONNAIRES ET POSSESSEURS DES TERRES DE L'ACADIE

A Versailles, le 23 mars 1701.

Le Roy ayant esté informé que la province de l'Acadie en la Nouvelle-France, quoyque tres fertile, et tres heureusement scituée pour procurer un Commerce considerable à ses sujets et devenir puissante à l'exemple de celle des Anglois qui l'avoisine, est presque deserte et ne peut soustenir le Commerce d'un seul Vaisseau par an. Et Sa Maté ayant appris en mesme temps que l'estat fascheux de cette Colonie vient de ce que plusieurs particuliers qui ont passé dans ce pays avant le regne de Sa Maté et pendant sa minorité ont surpris des concessions vagues et beaucoup au delà de leurs forces, et mesme qui auroient esté faites à d'autres, de sorte que cela a donné lieu dans ces premiers temps à des guerres civiles entre eux, et a esloigné les habitans qui auroient pu s'establir dans ce pays, si ces concessionnaires ne leur avoient pas imposé des conditions trop onéreuses et s'ils avoient satisfait eux mesme aux obligations auxquelles ces Concessions leur avoient esté faites, et estimant necessaire de remedier à tous ces desordres, elle a crû que pour y parvenir, il falloit connoistre les veritables proprietaires de ce pays, et examiner en mesme tems si les conditions auxquelles ces concessions leur ont esté faites ont esté remplies. Elle a rendu pour cet effet un Arrest de son Conseil d'Etat du huit avril 1699 pour obliger tous les Concessionnaires des terres, ports, havres et rivières dud. pays de l'Acadie et

ceux qui les representent à titre de succession, vente, cession ou autrement de remettre à Sa Maté dans le cours de lad. année les Concessions et titres en vertu desquels ils les possèdent ou des coppies autentiques desd. titres, à peine d'estre decheus desd. Concessions. Et ayant esté informé au retour du Vaisseau qu'elle envoya aud. pays en lad. année 1699 que plusieurs desd. Concessionnaires se trouvoient hors d'estat de satisfaire à cet arrest dans le temps present par iceluy, ayant leurs titres en Canada, d'ou ils ne pouvoient les faire venir que l'année suivante, Elle voulust bien accorder un nouvel arrest le 9 mars de l'année dernière 1700 pour proroger lelay jusqu'à la fin de lad. année; cet arrest ayant esté publié à l'Acadie et en Canada, lesd. Concessionnaires et possesseurs desd. biens ont presque tous envoyé les titres de leur possession Et estant necessaire de les examiner pour parvenir à la fin que Sa Maté s'est proposé pour l'avantage et le bien de cette Colonie, Sa Maté estant en son Conseil a Commis et Commet les Srs Daguesseau et Amelot, Conrs ordinaires en son Conseil d'Estat, Dangervilliers, Me des Requestes ordre de son hostel et Deshaguais, Coner d'honneur en sa Cour des Aydes, pour examiner lesd. titres et entendre lesd. Concessionnaires et possesseurs desd. terres, ports, havres et Rivieres dud. pays de l'Acadie et dresser du tout procez verbal pour iceluy ven et rapporté au Conseil de Sa Maté et estre par elle ordonné ce qu'il appartiendra.

Archives des Colonies, série B, vol. 22-2, folio 84.

PLACIDE GAUDET

LES DISPARUS

L'abbé Henri Cimon — Né à la Malbaie le 9 février 1855, du mariage de Pamphile Cimon et de Malvina Lemoine. Ordonné prêtre le 15 août 1879, il fut professeur au séminaire de Chicoutimi, vicaire à Hébertville, curé de Saint-Joseph-d'Alma, puis encore professeur au séminaire de Chicoutimi et, enfin, curé de Bagotville. Décédé à Québec en avril 1927. Auteur de *Impressions de voyage* (1er volume en 1895 et 2e volume en 1902) qu'il réédita en 1907 sous le titre *Aux vieux pays*.

L'HISTOIRE D'UNE FORTERESSE

Joseph Bouchette écrivait en 1815 :

“ Dans Château-Richer se trouvent les ruines d'un monastère de Franciscains, qui fut bâti au commencement du siècle dernier, sur un petit promontoire de roc sur le bord du St-Laurent. Sa destruction eut lieu dans le temps où l'armée anglaise, sous le régime Wolfe, était campée sur la rive orientale de la rivière Montmorency. Les religieux, à cette époque, s'occupant plus des affaires temporelles que des spirituelles, firent tant d'efforts pour empêcher les gens de campagne de fournir des provisions aux troupes, que le général jugea à propos de les chasser de force de leur maison, qu'ils avaient si fortement barricadée, qu'il fallut employer quelques pièces d'artillerie pour les réduire ; en conséquence, le monastère fut détruit, et il ne reste à présent que quelques murs extérieurs et une partie de la tour adjacente ” (1).

Bouchette était excellent géographe, mais sa *Description topographique de la province du Bas-Canada* renferme un bon nombre d'inexactitudes historiques. Est-il nécessaire d'affirmer que son histoire de forteresse bâtie par des Franciscains au Château-Richer est absolument fausse ? Il a accepté là comme un fait authentique une légende qui a dû prendre naissance dans la *rencontre* d'un détachement de troupes anglaises avec un certain nombre de paroissiens de Saint-Joachim en août 1759.

Dans le *Journal* du capitaine Knox, à la date du 25 août 1759, nous lisons au sujet de cet épisode :

“ Quelques prisonniers ont été amenés aujourd'hui par un parti de Rangers. L'infortuné prêtre est défait ; un détachement de troupes légères se mirent en embuscade sur la lisière de la forêt près de sa maison fortifiée, et aussitôt que la pièce de campagne fut amenée et commença à fonctionner, le prêtre et ses hommes sortirent. Aussitôt ils tombèrent dans l'embuscade. Le prêtre et trente de ses compagnons ont été pris, tués, et scalpés. On les a traités avec cette cruauté parce qu'ils s'étaient déguisés en Indiens. Dans

(1) *Description topographique de la province du Bas-Canada*, p. 572.

cette rencontre cinq des nôtres ont été blessés. . . La paroisse de Richet (Château-Richer) de même que la belle maison occupée par le prêtre trop zélé et appelée *Château-Riquet* sont maintenant en flammes.”

Cette prétendue forteresse dans laquelle le malheureux curé Robineau de Portneuf et quelques-uns de ses paroissiens s'étaient réfugiés était tout simplement le couvent des Soeurs de la Congrégation bâti en 1693 par Mgr de Laval et le séminaire de Québec.

Knox et les auteurs anglais qui ont parlé de la forteresse du Château-Richer étaient jusqu'à un certain point excusables. Étrangers au pays, ils n'étaient pas en mesure de se renseigner. Mais Bouchette, québécois de naissance, n'avait qu'un pas à faire pour se renseigner sur la véracité du fait qu'il reproduit avec tant de complaisance. Son livre, publié à Londres, était dédié au prince régent. Il voulait tout simplement lui faire sa cour aux dépens de ses compatriotes et surtout de la vérité.

LES DISPARUS

L'abbé Joseph Saint-Denis — Né à Montréal, le 14 mai 1857, du mariage d'Édouard Saint-Denis et de Mathilde Mailloux. Ordonné prêtre le 7 juin 1884, il fut professeur au collège de Montréal, desservant de Saint-Émile-de-Montcalm, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, à Saint-Jacques-de-L'Achigan, à Varennes, puis curé à Saint-Basile-de-Chambly. Décédé à Montréal le 10 avril 1927. Auteur de *L'encyclique du Jubilé de 1904 divisée logiquement et commentée* (1904); *Le jubilé de 1904 à l'usage des communautés et des fidèles* (1904); *Cérémonies de la consécration d'une église* (1907); *Cérémonies et prières de la bénédiction d'une cloche* (1910); *Tenue des enfants de chœur; Tenue des fidèles à l'église; Notions pratiques sur les indulgences et calendrier perpétuel d'indulgences plénières; Le chemin de la croix; Le futur servant de messe basse et chantée; Le jeune servant de messe basse et chantée; Les principales cérémonies du sous-diacre, du diacre, du célébrant, du cérémoniaire, du thuriféraire et des acolytes.*

LE DOCTEUR WILLIAM-ERNEST MUNKEL.

Jean-Georges Pfozter, le chef de la famille Pozer, originaire d'Allemagne, arrivé à Québec en 1785, devint un des grands propriétaires de cette ville. Il se rendit célèbre par ses excentricités, son économie et aussi par ses largesses en diverses circonstances.

Au Canada, il était surtout connu sous le surnom de "millionnaire Pozer".

En 1817, il fit venir au Canada 189 Allemands (*Gazette de Québec*, 16 octobre 1817). Il plaça ses Allemands dans sa seigneurie d'Aubert-Gallion, paroisse de Saint-Georges-de-Beauce. Il dépensa beaucoup pour établir cette colonie de compatriotes.

Le principal personnage de cette colonie allemande fut William-Ernest Munkel, que les gens de la Beauce appellèrent plus tard le docteur Lallemand.

Il fut le premier médecin de Saint-Georges et exerça sa profession en véritable philanthrope, donnant ses soins professionnels dans presque toute la Beauce, au riche comme au pauvre, sans exiger autre paiement que ce qu'on voulait bien lui donner.

Parlant et écrivant également bien l'allemand, le français et l'anglais, il se fit le secrétaire de tous ses concitoyens et leur interprète auprès des autorités publiques. Il fut maire de St-Georges en 1860 et 1861.

On voit son nom sur plusieurs documents et requêtes se rapportant à l'histoire de la fabrique de St-Georges. A St-François, il ne comptait que des amis; il est au nombre des souscripteurs pour l'achat d'un tableau de *la Passion* destiné à orner l'église catholique de cette paroisse.

Il mérita l'affection et l'estime du public par sa grande bonté. Souvent il a été appelé à agir comme aimable compositeur, pour régler des querelles qui s'élevaient nombreuses dans la Beauce.

Il fut l'ami intime de Jean-Georges Pfozter et tous les autres membres de la famille lui conservèrent jusqu'à sa mort la plus profonde estime.

Le docteur Munkel était né en Allemagne, ainsi que son épouse Margaret Oster. Ils décédèrent tous deux à St-

Georges, le docteur le 8 décembre 1864, et son corps repose dans le cimetière de Jersey Mill, près de l'ancienne résidence de Michael Cahill; madame Munkel décéda le 8 juin 1878, et fut inhumée dans le cimetière de la famille Pozer à St-Georges.

En 1845, par acte en date du 3 février devant le notaire F. Verreault, un de ses amis intimes, le docteur et son épouse donnèrent la terre qu'ils avaient eux-mêmes défrichée, située à deux arpents au sud-est de celle de la fabrique de St-Georges, à leur unique enfant, William-Ernest Munkel. Ce dernier y résida jusqu'à ce qu'il vint demeurer avec sa fille Margaret, épouse de Joseph Gosling en 1890, qui elle aussi avait sa résidence à St-Georges. C'est chez sa fille qu'il mourut le 16 juin 1893.

M. Munkel fils avait épousé Jessie Wilson, décédée probablement en 1863, ainsi qu'on peut en conclure par l'inventaire des biens de sa succession terminé le 16 juillet 1863, par le notaire J.-O.-C. Arcand.

De ce mariage sont nés quatre enfants: Margaret, mariée à Joseph Gosling; Georges-Ernest; Henry-Alexander; et William-John.

Le seul survivant de cette famille, dit-on, est M. Georges-Ernest Munkel, de Stillwater, Minnesota, où il est président de la banque de cette ville; il avait quitté St-Georges dès 1875. De tous les descendants du docteur Munkel et de tous les autres colons allemands, aucun ne réside à St-Georges.

P. ANGERS

LES DISPARUS

L'honorable juge William Power—Né au Havre-de-Grâce, Terre-Neuve, le 10 septembre 1800, il fit ses études en Irlande. Il vint s'établir à Québec en 1820. Après avoir étudié le droit sous le procureur-général Uniacke, M. Power fut admis au barreau le 8 juin 1826. Elu député de Gaspé en mars 1832, il siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'au 27 mars 1838. Nommé ensuite juge de la Cour de Circuit, il fut promu, le 25 novembre 1857, à la Cour Supérieure. Décédé à Montmagny le 11 juillet 1860.

THOMAS LEE ÉTAIT-IL D'ORIGINE ANGLAISE?

Dans son *Histoire du notariat au Canada*, M. J.-Edmond Roy consacre tout un chapitre au notaire Thomas Lee qui fut député de Northumberland de 1809 à 1816, puis de la basse-ville de Québec en 1820 et encore de 1830 au 20 août 1832, date de sa mort. M. Roy termine cet intéressant chapitre en écrivant :

“ Quoiqu’il fut d’origine anglaise, Lee s’était si intimement mêlé à la population de sang français et il avait embrassé sa cause avec tant d’ardeur qu’on le prenait pour un Canadien du pays plutôt que pour un Anglais. Cette idée était si bien ancrée dans l’esprit public qu’après sa mort il y eut à ce sujet une discussion qui faillit opérer une scission dans les rangs du parti national. C’était la coutume alors que la division électorale de la basse-ville de Québec fut représentée alternativement par un Canadien-français puis un Anglais. Or, à la mort de Lee, les Anglais prétendirent que c’était à leur tour d’élire un député de leur nationalité vu que Lee représentait l’élément français. Sans vouloir renier Lee comme un des leurs, les Canadiens finirent cependant par l’emporter et ce fut le notaire Jean Bélanger qui fut appelé à remplacer dans la Chambre d’Assemblée le bon et loyal député ” (1).

Thomas Lee était-il d’origine anglaise, ainsi que l’écrit l’auteur de *l’Histoire du notariat au Canada*?

Thomas Lee était né à Québec le 8 avril 1783, du mariage de Thomas-Jean Lee, et de Angélique Gautron.

Thomas-Jean Lee, marié à Angélique Gautron, était lui-même originaire de Sainte-Foy. Né le 10 septembre 1760, il était le fils de Thomas Lee, marchand, et de Catherine Langlois.

Thomas Lee est le premier de cette famille qui vint s’établir au Canada. Son acte de mariage du 7 juillet 1760, que nous devons à M. le chanoine Scott, curé de Sainte-Foy, se lit ainsi :

“ L’an 1760 le 7 juillet après la publication d’un Banc fait tant en cette paroisse que celle de Quebeq ayant obtenu dispense des deux autres bancs de Messire Briand grand

(1) *Histoire du notariat au Canada*, vol. II, p. 304.

vicaire général de feu Monseigneur de Quebeq entre le sieur Thomas Lee fils de feu sieur Jacques Lee et de Demoiselle feu Anne Quin. Ses père et mère originaire de la paroisse de St-Michel diocèse de Bordeaux d'une part et Demoiselle Catherinne Langlois fille de feu Pierre Langlois et de Demoiselle Catherinne Bouché ses père et mère de Quebeq. Je soussigné missionnaire de Ste-Foy leur ai donné la Bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la Ste Eglise en présence du sieur François Monnier négociant à Quebeq du sieur Jean Tachet aussi négociant à Quebeq, de Dame Catherinne Bouché veuve de feu Pierre Langlois, de Demoiselle Marie Anne Jolliet Mingan épouse du dit sieur Jean Tachet, du sieur Louis Fleuri de La Gorgendière oncle de l'épouse de Pierre Guillot, tous parents et amis qui ont signé avec nous.

(signé) Lée	—	Catherinne Langlois
Bouché		Langlois
F. Mounier		De Lagorgendière
Tachet	Maingan	Taché
Louise (?) Parent.		F. Borel, Ptre

Comme on le voit, Thomas Lée et non Lee était né en France d'un père français et d'une mère probablement irlandaise. Anne *Quin* de l'acte de mariage doit plutôt se lire Anne *Quinn*.

La famille Lée s'est perpétuée à Québec jusqu'à ces dernières années.

LES DISPARUS

L'abbé Joseph-Roch Magnan—Né à L'Assomption en 1857, du mariage de François-Xavier Magnan et de Marcelline Foisy. Ordonné prêtre le 11 juin 1881, il fut professeur au collège de L'Assomption de 1881 à 1884, puis curé de Muskegon, dans le Michigan, États-Unis. Il décéda à Rome, en Italie, le 12 juin 1904. Auteur d'un *Cours de lectures graduées* et de *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Muskegon, Michigan*, etc.

L'HONORABLE LOUIS-MICHEL VIGER

Surnommé le “ beau Viger ”, il était le fils de Louis Viger, forgeron, et de Marie-Agnès Papineau, fille de Joseph, et tante de l'honorable Louis-Joseph Papineau. Il naquit à Montréal le 28 septembre 1785 et fit ses études au collège de cette ville. Il fut admis à la pratique du droit le 5 juillet 1807.

M. Viger entra dans la milice volontaire en qualité d'enseigne au second bataillon de la ville de Montréal. Il était lieutenant quand éclata la guerre de 1812, servit pendant toute la durée de la guerre et fut promu capitaine au même bataillon le 22 janvier 1814. Il obtint plus tard une concession de terre pour ses services.

Le 11 juin 1810, MM. Thomas McCord et Jean-Marie Mondelet, magistrats de police à Montréal, l'accusaient d'avoir “ pendant les élections dernières joué publiquement en ville et dans les comtés un rôle bien contraire à nos intentions et à celles de toutes personnes qui savent apprécier la sagesse de l'administration actuelle: que non seulement il a refusé de signer l'adresse à Son Excellence souscrite par les bons sujets de Sa Majesté, mais qu'il a fait tous ses efforts pour empêcher beaucoup de personnes d'y donner leur sanction, et qu'il a réussi ”.

M. Viger représenta le comté de Chambly à l'Assemblée législative, du 26 octobre 1830 au 27 mars 1838. Il fut nommé visiteur des écoles du comté de Chambly, le 11 juin 1831.

Il prit une part très active au soulèvement de 1837, fut présent à l'assemblée de Saint-Charles et y porta la parole. Il obtint son pardon le 9 juillet 1839.

Sous l'Union, M. Viger fut député du comté de Nicolet, du 15 février 1842 au 23 septembre 1844; du comté de Terrebonne, du 14 avril 1848 au 6 novembre 1851, et de Leinster, du 19 décembre suivant au 23 juin 1854.

Il fut membre de l'Exécutif et receveur général du 11 mars 1848 au 26 novembre 1849, dans le ministère La Fontaine-Baldwin.

M. Viger fut le principal fondateur de la Banque du Peuple et son directeur-président à vie.

Cette banque fut d'abord connue sous le nom de Viger, De Witt et Cie; elle fut fondée en 1833 et comprenait douze associés principaux et un nombre indéfini de commanditaires. Chacun des associés devait verser un capital assez considérable, et à eux était dévolue la conduite de la banque. Ils étaient aussi responsables de toutes les dettes de la banque. Les commanditaires n'ayant pas droit au chapitre, n'assumaient aucune responsabilité autre que celle du montant de leurs actions. Ils recevaient les mêmes dividendes sur leur capital payé que les principaux associés. Dans son fameux rapport, lord Durham disait en parlant de cette institution : " L'établissement de la Banque du Peuple par des capitalistes français est un événement que l'on peut regarder à bon droit comme un réveil de l'énergie commerciale chez eux, mais, d'un autre côté, il est fort regrettable que le succès de cette entreprise ne soit dû qu'à des appels passionnés aux susceptibilités nationales de la race ". Cette banque fut incorporée en 1844, sous le nom de la Banque du Peuple, avec un capital autorisé de £ 200,000 (\$800,000).

Parmi les principaux associés de M. Viger étaient MM. Jacob De Witt, Pierre Beaubien, Augustin Tulloch, Hosea Ballow Smith, Romuald Trudeau, Pierre Jodoin, A. E. Montmarquet et autres. Durant son demi-siècle d'existence, la Banque du Peuple eut pour présidents: l'honorable Louis-Michel Viger, Jacob De Witt, l'honorable F.-A. Quesnel, H.-B. Smith, John Pratt, C.-S. Cherrier et Jacques Grenier.

M. Viger avait épousé en premières noces, Henriette Turgeon. Après la mort de celle-ci, il convola en secondes noces, le 19 septembre 1843, avec Marie-Aurélie Faribault, seigneuresse de l'Assomption, veuve de M. Charles-Auguste d'Eschaillons, sieur de Saint-Ours, ancien shérif de Montréal. Il mourut peu après. Madame Viger décéda au manoir seigneurial de L'Assomption le 12 février 1880, âgée de 81 ans et 8 mois.

FRANCIS-J. AUDET

LE PONT SUR LA CHAUDIERE, ENTRE SAINT-ROMUALD ET SAINT-NICOLAS

Un pont sur la Chaudière avait été décidé en 1818 et la législature avait donné à Walter Davidson le privilège de construire ce pont. Pour une raison ou pour une autre, Davidson n'avait pas mis son projet à exécution. La population de la rive sud se trouvait privée de toute facilité de communication. A la crue des eaux, au printemps, le passage était pour ainsi dire impossible. En hiver, la glace ne s'affermait qu'au mois de janvier. En été, un passeur volontaire qu'aucune loi ne régissait, était la seule ressource. Il fallait, la plupart du temps, se résigner à naviguer en canot sur le fleuve, une distance de deux à trois lieues pour se rendre à Québec. Le 22 décembre 1828, les habitants présentèrent au gouvernement une pétition lui demandant de prendre à sa charge la construction d'un pont au bassin de la Chaudière. On fit des enquêtes pour savoir où il serait plus avantageux de le placer, au grand ou au petit bassin. Les témoignages contradictoires qui furent donnés, firent renvoyer la décision à une autre année.

Enfin, le 26 mars 1830, la construction fut sanctionnée par le gouverneur (1). Les entrepreneurs François Normand, des Trois-Rivières, et Édouard Normand, des Trois-Rivières, furent chargés de le construire au grand bassin. Les entrepreneurs affirmèrent avoir déboursé 3404 louis pour construire ce pont.

En 1832, la première débâcle qui suivit la construction du pont le détruisit complètement; on put cependant sauver la plus grande partie des matériaux, et les mêmes entrepreneurs refirent l'ouvrage moyennant une nouvelle subvention. Dans le *Canada Pittoresque* de N.-P. Willis (1842) on peut voir une jolie gravure représentant ce pont de la Chaudière.

Ce pont ne devait durer que vingt ans.

En 1852, le gouvernement en ordonna la démolition parce qu'il était complètement détérioré et qu'il offrait à la circulation les plus grands dangers.

(1) 10-11, Georges IV, chap. 41.

Les populations des comtés de Lévis et de Lotbinière devaient être encore privées d'un pont sur la Chaudière pendant plus d'un quart de siècle.

Ce n'est qu'en 1888 que le gouvernement de l'honorable M. Mercier prit l'affaire en mains et construisit, au bassin de la Chaudière, le pont actuel, le pont Garneau, en fer avec des piliers solides en granit. L'inauguration du pont eut lieu en 1890 (L'abbé Demers, *Histoire de Saint-Romuald d'Etchemin*, p. 133).

LETTRE DE L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY A SA FEMME

Madame de Salaberry
à Montréal.

Ma charmante,

Je t'ai écrit hier par Mr Gray: malgré cela je profiterai de la poste d'aujourd'hui. J'ai oublié, je crois, de te dire qu'enfin j'ai cet argent; mais je n'ai pu l'avoir que le dernier jour du terme qui était hier. Tous frais payés j'emporte pour ma part trente-six louis, autant pour Hertel. J'ai été retardé par beaucoup de difficultés survenues. Heureusement je les ai toutes vaincues. J'avoue que j'ai été bien heureux que Mr Panet, juge de Montréal, ait été ici. Il s'est prouvé un très galant homme à mon égard. Je comptais partir aujourd'hui: mais ce que j'ai appris de Mr Gray et ensuite de Mr Frobisher m'a fait retarder jusqu'à l'arrivée de la poste qui m'apportera sûrement de toi des nouvelles très intéressantes sur cette affaire-là. Si je fusse parti comme je le voulais tes lettres et moi nous serions *croisés en chemin* et c'aurait été encore des remises. Il vaut mieux attendre quelques heures de plus pour savoir à quoi s'en tenir sur une chose si intéressante, si importante. Mr Gray m'assure que des dépêches du Prince pour moi ont été acheminées par le capitaine Dodd, pour Montréal. Tu les as reçues et je pense que tu m'en donnes un précis. J'attends l'arrivée de votre courrier avec grande et vive impatience. Je ne sais ce que tout cela veut dire; mais le major Bunbury m'a félicité en m'assurant que ces nouvelles étaient vraies. Tu m'a dit que

je devais pas persister dans une telle incrédulité. (C'est que je ne voulais absolument rien croire). Enfin si cela est, ma bonne amie, nous allons pourtant commencer à tâter un peu de bonne fortune, nous aurons donc enfin un sort plus prospère avec notre chère famille. Dieu en soit loué et béni, ma tendre amie. Ce n'est pas tant pour moi que pour toi que je ressentirais cet heureux événement. Oui pour toi, ma bonne amie, tu goûterais donc enfin un sort plus fortuné. Tu le mérites bien. Tu n'as eu que trop de peines. Sois donc heureuse enfin; tous mes vœux seront comblés. Je pars demain de bonne heure. Ne pouvant me rendre à Montréal dans la journée, je coucherai à Berthier, mais je n'y séjournerai pas, comme je comptais, une couple de jours. J'ai été trop retardé. C'eût été bon si je n'avais pas été nécessité à être si longtemps ici.

Bonjour, charmante, ma chère belle et bonne Souris. Je brûle de te revoir, après m'être ennuyé à l'excès et de ton absence et des lenteurs de cette chicane. J'embrasse tous mes chers enfants et ma belle Souris de toute mon âme.

Pour la vie ton fidèle ami,

DE SALABERRY

Trois-Rivières, ce mardi, etc. (1)

LES DISPARUS

Georges Caron — Né à la Rivière-du-Loup (en haut), le 29 avril 1823, du mariage de Gabriel Caron, cultivateur, et de Thérèse Béland. Il apprit le commerce à Sherbrooke puis fut maître d'école à Saint-Léon-de-Maskinongé. Un peu plus tard, il se livra au commerce à Saint-Léon même. Élu député de Maskinongé le 14 décembre 1858, il siégea au Parlement du Canada jusqu'au 10 mai 1863. Battu aux élections de 1863, il fut réélu député de Maskinongé aux Communes du Canada le 9 septembre 1867. Il y siégea jusqu'au 8 juillet 1872. Battu aux élections de 1872, 1874, de 1878 et de 1882, M. Caron renonça à la politique. Décédé à Saint-Léon-de-Maskinongé le 16 mai 1902 (Chs Drisard).

(1) Archives de la province de Québec.

NOTES SUR LA SEIGNEURIE DE CARUFEL

La seigneurie de Carufel fut donnée le 21 avril 1705, par Philippe de Rigaud, gouverneur, et François de Beauharnois, intendant, à Jean Sicard sieur de Carufel. Cette concession comprenait l'espace de terre qui restait dans la rivière Maskinongé, dans le lac St-Pierre, depuis celle qui avait été ci-devant accordée au sieur Le Gardeur, jusqu'au premier saut de la dite rivière, ce qui contient deux lieues ou environ de front sur pareille profondeur.

Le 27 janvier 1737, Jean Sicard, sieur de Carufel, faisait son testament en faveur de ses enfants, devant le notaire Antoine Puyperroux de La Fosse, de Maskinongé.

Jean Sicard, sieur de Carufel, a dû mourir dans les premiers jours du mois d'août 1743 (1), car le 12 août de cette année, le notaire La Fosse fait l'inventaire de ses biens et de ceux de son épouse Geneviève Ratté (2).

Le côté nord-est de la seigneurie de Carufel s'étendant du côté gauche de la rivière Maskinongé, devint le partage de Marie-Anne Sicard de Carufel, épouse de Etienne-Charles Auger, de la Rivière-du-Loup (en haut). Le nom de Marie-Anne qui désigne ce fief fut donné en son honneur. Cette dernière vendit son fief, vers 1778, à l'honorable Charles-Louis Tardieu de Lanaudière. A la mort de ce dernier, il passa en 1811, à sa fille unique, Elisabeth Tardieu de Lanaudière. Cette dernière le vendit, le 17 mars 1814, à Toussaint Pothier, négociant à Montréal (acte devant Joseph Planté).

Pothier étant devenu insolvable, il transporta ses biens, le 21 juin 1841, à ses créanciers. Samuel Gerrard, James Logan et Tancrede Boutillier. Ce dernier refusa, les deux autres restèrent seuls.

Cette seigneurie fut vendue par le shérif J. G. Ogdén, des Trois-Rivières, le 3 novembre 1842.

(1) Les registres de Maskinongé manquent pour cette année.

(2) Le testament de Jean Sicard, sieur de Carufel, qui devrait se trouver à Sorel, est perdu. L'inventaire du 12 août 1743 est presque indéchiffrable.

Les syndics Gerrard, Logan essayèrent, de 1842 à 1848, à vendre cette propriété.

Charles-Édouard Dunn, de Ste-Ursule, achète le 16 mars 1848, (acte de Lacoste & Weekes, notaires à Montréal). Dunn rétrocéda le 2 juin 1854, en faveur de Samuel Gerrard. Ce dernier mourut à Montréal le 24 mars 1857 (1).

Madame veuve Robert-Thomas Ridge, de Rockfort, Irlande, étant devenue la principale héritière par la mort de son neveu Samuel Henry Gerrard, décédé en Allemagne en 1858, vint demeurer au manoir et exploita les propriétés jusqu'au 23 décembre 1867.

A cette date du 23 décembre 1867, madame Ridge vendit les propriétés à Michel Lefebvre, marchand de Montréal (acte devant J. Belle, notaire à Montréal).

Michel Lefebvre vint demeurer au manoir qu'il habita jusqu'au 28 septembre 1874, où il vendit à Louis-Emmanuel Carle, négociant à Montréal (actes devant Seraphin Pierre Moussette, N. P., de Montréal). Ce dernier vint demeurer au manoir Marie-Anne et exploita le moulin à farine.

L. E. Carle vendit le 18 janvier 1882 (acte devant Désilets, notaire aux Trois-Rivières), aux Dames Ursulines des Trois-Rivières, les rentes constituées non rachetées représentant les cens et rentes avec les arrérages d'iceux et les capitaux de rentes, et tous droits redevances et devoirs seigneuriaux, casuels échus et à échoir sur les différentes terres non concédées dans le fief Carufel ou Marie-Anne.

Les Ursulines des Trois-Rivières sont encore les propriétaires de ce fief.



RICHARD LESSARD

(1) Par son testament en date du 19 septembre 1856, devant John Carr Griffin et Joseph Tussein, notaires à Montréal, il instituait son fils Samuel Henry Gerrard, sa soeur Anne Gerrard, veuve de R. I. Ridge, et ses neveux et nièces, ses héritiers.

MEMOIRE DE L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY AU GÉNÉRAL CLARKE (1791)

Mon général,

Je n'ai pas dessein et je serais très fâché de faire à V. E. aucune demande indiscrete : mais sa bonté et son honnêteté toujours unies m'inspirent la confiance qu'Elle voudra bien accueillir ceci.

Aux approches des nouveaux arrangemens qui doivent avoir lieu dans cette province, je crois comme chef de famille devoir à mes fils et à moi-même d'informer V. E. que par l'ancienneté nous sommes une des premières familles de ce pays ci. La mienne était au rang de la noblesse française très longtemps avant la découverte de cete colonie. Depuis, elle a été distinguée par de grands emplois militaires, et même dans la magistrature. Outre quelques officiers de grades supérieurs, le chevalier de Salaberry de Benneville est mort vice-amiral de France et cordon rouge : et une branche de la famille de Salaberry a fourni depuis longtemps des conseillers et présidens au parlement et chambre des Comptes de Paris. Ma branche même, bien que cadette, a été illustrée par de très grandes alliances, puisque j'ai l'honneur d'appartenir, comme second cousin, au marquis de Béthune (de la maison de Sully), colonel-général de la cavalerie de France, et chevalier du Saint-Esprit. Ce seigneur, pendant mon dernier voyage en Europe, a eu la bonté de me recommander comme son parent au comte de Vergenne, alors ministre, pour que celui-ci par la voye de l'ambassadeur de France à Londres, pût me procurer quelques emplois conformes à ma naissance.

Je ne sais si la recommandation faite par Mr de Vergenne s'est rencontrée dans des circonstances défavorables, ou si, étant parvenue au général Haldimand, alors gouverneur, elle a été négligée par lui, comme je le soupçonne, il était alors au fort des persécutions suscitées par ses ennemis ; je n'en ai point vû de suite.

Mais malgré cela, mon général, je sais que les services passent avant la naissance. Tout ce que j'ai à dire à

cet égard, c'est que j'ai toujours été invariablement attaché au Gouvernement de S. Mté, que je Lui ai prouvé par mon sang plusieurs fois répandu, et la dernière par des blessures dont je me ressentirai probablement toute ma vie.

Doué par la nature de la plus forte constitution, je me trouve, avant l'âge, privé de ce précieux avantage, auquel succède trop souvent la douleur.

Je ne perds pas l'espoir d'en être consolé, et enfin récompensé ; persuadé que votre justice vous en fera saisir l'occasion, s'il s'en présente aucune.

Je demande instamment à V. E. de vouloir bien excuser ces détails. Elle le fera assurément ; parce qu'elle concevra mieux que personne ce que l'honneur dicte à un gentilhomme pour le bonheur de sa famille. Je ne voudrais pas que le mienne pût par la suite reprocher à ma mémoire d'avoir négligé son sort par un coupable silence sur des circonstances qui me donnent le plus juste espoir aux faveurs de mon Roi, quand S. Mté voudra en répandre en cette partie de son Empire.

Personne en ce païs, mon général, ne peut se dire avec un plus sincère et profond respect de V. E. (1)

QUESTION

Dans un vieux numéro de journal datant déjà de 60 ans, je cueille l'avis de décès suivant : "A Ste-Flavie, comté de Rimouski, sieur Antoine J.-B. Rabachini, célèbre magicien, âgé de 38 ans, lequel est mort muni des Sacrements de l'Eglise et dans les plus beaux sentiments de l'amour de Dieu. Les journaux français qui ont des souscripteurs à Paris, sont priés de reproduire."

Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* en connaîtrait-il davantage sur ce précurseur d'Houdini que le journal l'*Ordre* qualifiait de *célèbre* en 1866 ?

Peut-être en a-t-on gardé le souvenir à Ste-Flavie-de-Rimouski.

AEG. F.

(1) Archives de la province de Québec.

OUVRAGES PUBLIES PAR FEU EUGENE
ROUILLARD

Les bibliothèques populaires. Québec, imprimerie de L.-J. Demers & frère, 30, rue de la Fabrique — 1890. 61 p p.

Guide du colon, Province de Québec. Préparé sous la direction de l'hon. E.-J. Flynn, commissaire des terres de la Couronne, Québec — 1894. 135 p p.

Nos rivières et nos lacs. Chasse et pêche. Québec, imprimerie Proulx & Proulx — 1895. 77 pp.

Guide du Colon. Province de Québec. Préparé sous la direction de l'honorable S.-N. Parent, commissaire des terres, forêts et pêcheries. Québec — 1897. 175 pp.

Les premiers almanachs canadiens, Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur — 1898.

La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé. Sous la direction de l'hon. Adélarde Turgeon, commissaire de la colonisation et des mines. Québec — 1899. 153 pp.

Guide du Colon. Province de Québec. Préparé sous la direction de l'honorable S.-N. Parent, commissaire des terres, forêts et pêcheries. Québec — 1900. 181 pp.

La colonisation dans les comtés de Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska. Sous les auspices de l'honorable Adélarde Turgeon, commissaire de la colonisation et des mines. Québec — 1901. 80 pp.

Guide du Colon. Province de Québec. Préparé sous la direction de l'honorable A. Turgeon, ministre des terres, mines et pêcheries. Québec — 1905. 165 pp.

Noms sauvages. Étymologie. (Extrait du *Bulletin du Parler français au Canada*). Québec, Edouard Marcotte, imprimeur et relieur, 82, rue Saint-Pierre — 1905. 17 pp.

Noms géographiques de la province de Québec et des provinces maritimes empruntés aux langues sauvages, avec carte indiquant les territoires occupés autrefois par les races aborigènes. Étymologie, traduction et orthographe. Québec, Ed. Marcotte, imprimeur et relieur, 82, rue Saint-Pierre — 1906. 110 pp.

Guide du Colon. Province de Québec. Préparé sous la direction de l'honorable Adélarde Turgeon, ministre des terres et forêts. Québec — 1907. 230 pp.

La côte nord du Saint-Laurent et le Labrador canadien. Québec, typ. Laflamme et Proulx — 1908. 188 pp.

Guide du Colon. Province de Québec. — Québec 1909.

Dictionnaire des rivières et lacs de la province de Québec. Département des terres et forêts — 1914. 432 pp.

P.-G. R.

LE "BRIEF RECIT" DE CARTIER

Un correspondant demande (*B. R. H.*, XXXII, 631) s'il existe au Canada ou aux États-Unis des exemplaires de l'édition originale du *Brief récit* de Jacques Cartier. D'après Henry Harrisse (*Notes pour servir à l'histoire... de la Nouvelle France*, p. 3), il n'y aurait qu'un seul exemplaire connu de cette relation publiée à Paris en 1545 et il se trouve à Londres, au British Museum, dans la collection léguée par M. Grenville. C'est peut-être celui qui passa à la vente Courtanvaux où il fut vendu trente sols. M. Harrisse ajoute qu'en 1851, M. Tross, libraire de Paris, en acheta un autre exemplaire à M. Weiss, à Mannheim, lequel fut ensuite vendu à un libraire de Hambourg qui l'expédia en Amérique ; mais le navire qui portait le précieux volume fut perdu en mer. La Bibliothèque Nationale de Paris ne possède que le *Discours du Voyage de Jacques Cartier* publié à Rouen en 1598.

Il faudrait une fortune pour acheter aujourd'hui l'un ou l'autre de ces rarissimes volumes s'ils réapparaissaient par extraordinaire à quelque vente. La traduction anglaise des voyages de Cartier faite par Florio d'après Ramusio et publiée à Londres en 1580 a été achetée \$10,000 par un amateur américain, il y a trois ou quatre ans, lors de la vente De Puy à New York.

AEG. F.

LES FRERES ET SOEURS DE PIERRE BOUCHER

On sait que Pierre Boucher, le futur fondateur de Boucherville, débarqua à Québec au cours de l'été de 1634 avec son père, Gaspard Boucher, sa mère, Marie Le Mère, et ses soeurs.

Mgr Tanguay, au premier volume de son *Dictionnaire généalogique*, donne ainsi la généalogie de cette famille :

“ Gaspard Boucher, né à Langy, Mortagne, et frère de Marin Boucher, menuisier (1).

“ *Lemaire, Nicole.*

“ Madeleine, b. 1621; m. 1647, à Urbain Beaudry, s. 14 sept. 1691, à Montréal — Pierre, b. 1622 (gouverneur des Trois-Rivières); 1° m. 1648, à Madeleine Chrétienne; 2° m. 9 juillet 1652, à Jeanne Crevier, à Québec — Nicolas, b. 1627; s. 23 mars 1649, aux Trois-Rivières—Marie, b. 1630; m. 30 janv. 1645, à Étienne de Lafond; s. 30 nov. 1706, à Batiscan — Marguerite, b. 1634; m. 1646, à sieur Tous-saint Toupin, sieur Dussault ”.

Il y a plusieurs erreurs dans ce paragraphe. M. le docteur Georges Levassort, de Mortagne, a retrouvé dans les registres de cette vieille paroisse les actes de baptême de tous les membres de la famille Boucher. Voici :

1° Charles, né le 7 avril 1620, qui succomba quelques jours après sa naissance et fut inhumé le 17 du même mois.

2° Antoinette, baptisée le 6 août 1621.

3° Pierre (gouverneur des Trois-Rivières et fondateur de Boucherville), baptisé le 1er août 1622.

4° Nicolas, baptisé le 9 septembre 1625.

5° Charles (deuxième du nom), baptisé le 4 mai 1628.

6° Marie, baptisée le 22 janvier 1629.

7° Marguerite, baptisée le 28 juillet 1631.

L'acte de baptême de notre Pierre Boucher au registre de Mortagne se lit comme suit :

“ Die prima Augusti, baptisavi Petrum Boucher filium Guasparidi et Mariae Le Mère hujus parochiae, patrinus Rodolphus Aubin, matrina Carola Darlenstain ”.

(1) Décédé au Château-Richer le 29 mars 1671.

Ces précisions sont tirées de la brochure publiée en 1926, à Bellème, par le docteur Georges Levassort, sous le titre : *Un percheron mortagnais au Canada: Pierre Boucher, 1622-1717.*

CHARLES AMIOT VINCELOTTE DES ILES

Voici un Amyot canadien que les généalogistes ont dû éprouver quelque difficulté à dépister à cause de son éloignement. C'est le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (VII, 176) qui nous le signale à l'aide de documents retrouvés dans l'étude de Me Chaintrier, notaire à la Tremblade, en Saintonge.

Le 21 juillet 1744, devant Cotard, notaire à la Tremblade, passent " promesse de mariage Sieur Charles Amiot Vincelotte des Illes, capitaine de vaisseau marchand, natif de Québec, Nouvelle France, demeurant à la Rochelle, et Anne Roy, fille de feu Léonard, et de Jeanne Beau, demeurant à la Tremblade ". Le mariage religieux est célébré le 3 août de la même année, et l'acte établit en outre que le dit Vincelotte demeure depuis six ans dans la paroisse Saint-Jean, à la Rochelle, et qu'il est fils de feu Joseph Amiot de Vincelotte et de damoiselle Marie-Elizabeth Duomeni (Du Haut Mesny). Le lendemain, 4 août, le même notaire reçoit le contrat de mariage des époux Vincelotte-Roy. Enfin, le 20 août 1744, Charles Amiot Vincelotte et Angélique Roy, sa belle-soeur, deviennent fermiers du prieuré simple de Notre-Dame de la Couronne en Arvert, pour la somme annuelle de 600 livres. Vincelotte est mort le 2 mars 1750.

AEG. FAUTEUX

QUESTION

Où trouverais-je des renseignements biographiques sur l'abbé de Cicé, sulpicien, qui vint au Canada en 1674, fut missionnaire à Kenté, puis retourna en France où il fut sacré évêque pour le Siam et le Japon. Sa vie a-t-elle été écrite ? Un M. de Cicé vint ici avec le comte de Puisaye. Était-il de la même famille que Mgr de Cicé ?

X. X. X.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE
RELIGIEUSE AU CANADA

Pardevant les Notaires Royaux en la Prévosté de Québec, y résidents, soussignés furent Present, Le Révérend Pere Michel Guignac Prestre de la Compagnie de Jesus, Directeur de la Congregation Etablie en cette ville de Québec sous le nom de l'Immaculée Conception de Notre Dame, Sieurs Simon fréchet Prefet, Joseph Roussel premier assistant Charles Chandonné deuxième assistant; Michel Martel secrétaire, Paül Louis de Lusignan Ecuyer Sacristain en Chef, Claude antoine de Bermen Ecuyer sieur de la Martinière portier, Jean Estienne Jayat Tresorier, Eustache Dumont Ecuyer, Joseph Perthuis, Joseph Nouchet, Conseillers et autres soussignés, tous officiers de la d. Congregation demeurants en cette ville de Québec, Stipulants en cette partie pour tous les associers en Icelle, pour passer les Conventions qui suivent d'une part, Et Le Sieur Pierre Noël Levasseur, Sculpteur demeurant en cette ditte ville de Québec d'autre part. Lesquelles Parties ont fait le marché qui en suit: C'est à Sçavoir, que le d. Sieur LeVasseur s'est par ces présentes obligé envers les d. Sieurs officiers ès dits noms ce acceptant de faire un Tabernacle et un Retable, Le Tabernacle propre qui lui fasse honneur; quant au Retable qu'il sera dans le même gout que celui de L'Eglise du Colege du grand optique au proposition du Lieu, de plus s'engage a faire un plafon de la grandeur de L'autel pour servir de dais et de fournir tous les bois nécessaires pour les d. ouvrages, pourquoy lui sera payé La somme de treize cent Livres comme Il sera dit cy après et en outre s'engage de monter le tout, le demonter pour le faire dorer et le remonter après qu'il sera doré pourquoy Il lui sera pareillement compté La somme de trente livres et le livrer fait et parfait dans le Courant du mois de Novembre de l'année prochaine mil sept cent cinquante un, a peine &ca Ce marché fait moyennant la somme de treize cent trente livres comme Il Est dit cy dessus que les dits sieurs officiers ès dits nom promettent et S'obligent faire payer, par le d. Sieur Jayas Tresorier ou ses successeurs au dit Sieur LeVasseur en trois payemens, Sçavoir quatre cent livres en commençant L'ouvrage, pa-

reille Somme de quatre cent livres l'orsqu'il sera amoitié et les cinq cent trente Livres restant a Sa reddition fait et parfait scavoir cinq cent livres lorsqu'il aura posé l'ouvrage et les trente livres aussitost qu'il aura remonté l'ouvrage après Estre doré, aussi a peine &ca Car ainsi &ca Promettant &ca obligeant &ca respectivement &ca Chacun en droit soi &ca fait et passé à Québec dans la grande salle du College L'an mil sept cent cinquante le vingt neuf novembre avant midy et ont signé avec les d. Notaires après Lecture faite suivant L'ordonnance.

M. Guignas	Direct	Levasseur	P. S. freschet
Lusignan		Lamartinière	Perthuis
Rousselle		Chandonet	
M. Martel		Lanoullier	
Saillant (1)			

OUVRAGES DE CHARLES THIBAUT

Hier, aujourd'hui et demain, ou Origines et destinées canadiennes. Discours prononcé à Québec, le 24 juin 1880. Montréal, 1880, un vol. in-8, 16 pages.

Panegyrique du Rév. Edouard Crevier, V. G., prononcé à la distribution des prix du petit séminaire de Sainte-Marie de Monnoir, le 30 juin 1881. Montréal, 1881, un vol. in-8, IX—38 pages.

Biographie de Sir Charles Tupper. Québec, 1884, 288 pages.

La Croix, l'Épée et la Charrue, discours prononcé à Montréal, le 27 juin 1884, aux fêtes des Nocés d'or de la Saint-Jean-Baptiste. Montréal, 1886, un vol. in-18, 103 pages.

Le Double Avènement de l'Homme-Dieu, ou les deux Unités politiques et religieuses des peuples, discours prononcés à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, à Waterloo, le 26 juin 1887, un vol. in-8, 35 pages.

Biography of Sir Charles Tupper, Ch. Thibault, Montréal, 1883, 149 pages.

Biographie de Charles Thibault, par L. L., suivie de la Croix, l'Épée et la Charrue, Québec, 1884, 113 pages.

R. L.

(1) Archives de la province de Québec.

REPOSES

Le médecin de M. de la Barre (XXXIII, p. 207) —

Dans le numéro du *Bulletin* d'avril 1927, M. Aegidius Fauteux émet des doutes sur l'existence au Canada du chirurgien Bourdon cité dans une lettre de Mgr de Laval et dont La Hontan s'est moqué, comme il a fait du reste de tous ceux qui ne lui revenaient pas. Nous sommes d'avis que M. de la Barre aurait mis une apostille à cette page de La Hontan, s'il avait pu la voir, car Bourdon était bien son médecin et il est vrai qu'il l'avait amené avec lui de France.

La lettre de Mgr de Laval, 10 novembre 1683, que l'abbé Langevin a reproduite dans sa *Notice biographique sur le premier évêque de Québec* est conservée dans les archives du séminaire. C'est une copie, très bien écrite, parfaitement lisible, et faite par le secrétaire du prélat. Le paragraphe de cette lettre cité par M. Fauteux, le nom de Bourdon compris, est une reproduction fidèle de notre copie.

On objectera peut-être que Mgr de Laval ou son copiste ont bien pu avoir une distraction et écrire Bourdon au lieu de Baudoin. C'est possible, mais il y a moyen de vérifier. La lettre originale de Mgr de Laval se trouve aux Archives Nationales à Paris, Fonds des Colonies, F3, vol. VI, fol. 73; nous l'avons copiée nous-même et nous pouvons assurer que l'extrait tiré de la *Notice biographique* est conforme à l'original.

Mais enfin, Mgr de Laval n'aurait-il pas pu faire erreur même dans l'original? Nous ne le croyons pas. Au reste, nous avons mieux que cela en faveur de l'identité de Bourdon: c'est le témoignage de M. de la Barre lui-même qui, écrivant au ministre le même jour que Mgr de Laval, 10 novembre 1683, ajoutait après avoir parlé de l'hôpital de Québec:

“ J'ai amené icy un médecin-chirurgien habille nommé Bourdon qui a été huit ans à la mer avec moi; il se donne tout entier au soin des pauvres; si vous avez agréable de lui donner quelque gratification, cela serait d'un bon exemple et échaufferait son zèle. Vous êtes le maître”. (Cor. des gouverneurs).

AMEDEE GOSSELIN, PTRE

L'âge de Nicolas Le Roy (XXXIII, p. 149)—Dans la livraison de mars du *Bulletin des Recherches Historiques*, devant les données divergentes des recensements de 1666 et 1667 et du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* sur l'année de la naissance de Nicolas Le Roy, époux de Jeanne Lelièvre, M. Régis Roy hésite à se prononcer sur l'âge de Nicolas, lors de son mariage, et se demande s'il faut en faire l'enfant de Louis Le Roy et d'Anne Lemaistre ou d'Etienne Le Roy et de Catherine Lemaistre, tous de Saint-Rémy de Dieppe (*Origine des familles canadiennes-françaises*, page 68. Rév. P. Godbout).

L'ouvrage de M. Jos.-Edmond Roy: *Nicolas Le Roy et ses descendants* nous apprend que Anne Lemaistre, mère de Nicolas, vint au Canada et qu'elle s'est mariée à Adrien Blanquet, en 1663, à Québec. Mgr Tanguay (vol. I, p. 59) à son tour note qu'Anne Lemaistre (qui épousa Adrien Blanquet le 7 nov. 1663) était veuve de Louis Le Roy, de Saint-Rémy de Dieppe.

Ces dires sont singulièrement confirmés par un document de 1663 encore existant. Dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province pour 1921-1922* (p. 21) se trouve mentionnée l'existence du contrat du mariage d'Adrien Blanquet et d'Anne Lemaistre (25 oct. 1663) conservé dans le greffe de Jean Gloria déposé aux Archives Judiciaires de Québec. Une copie de ce document nous a été gracieusement fournie par M. Pierre-Georges Roy, l'archiviste de Québec. Voici le début de cette pièce: "Par devant Jean Gloria, notaire royal en la nouvelle france et tesmoins soubsignez, le jeudy vingt cinqiè. jour d'octobre gbj soixante et troys, furent présents en leurs personnes Adrian Blanquet habitants en l'isle d'orléans d'une part et Anne LeMaistre, veufve de feu Louys LeRoy, vivant, de la ville de Dieppe, en Normandye, la d. LeMaistre aprésent demeurante en cete ville de Québec d'autre part lesquelles partyes assisté de leurs parens et amis à scavoir le d. Blanquet de Gabriel Gosselin, habitant en la d. isle. et Claude Aubert, notaire et greffier en la coste et seigneurie de Beaupré, d'une part, et la d. Lemaistre, assistée de Nicolas LeRoy son fils et de Jeanne Lelièvre sa femme d'autre part....."

D'après ce document Nicolas Le Roy n'est donc pas de la famille d'Étienne Le Roy, mais il eut pour père et mère Louis Le Roy et Anne Lemaistre, de S. Rémy de Dieppe. Il est maintenant facile, en nous reportant au volume du R. P. Godbout, de conclure que Nicolas est né en mai 1639: il fut baptisé le 25 du même mois. Puisqu'on place son mariage aux premiers jours de février 1658, il avait donc 18 ans et 8 mois lors de son union avec Jeanne Lelièvre.

MOISE ROY, s. s. s.

L'APPICHIMO

Dans des contrats faits par le notaire Adhémar en 1688 et après, à l'occasion d'engagements de voyageurs pour aller à la traite dans l'ouest, E.-Z. M. a relevé que l'engagé recevait en plus de son salaire en argent monayé et de quelques marchandises pour traite personnelle, *un appichimo* composé de six ou de dix castors".

La rédaction de ce contrat porterait à croire qu'il s'agit là d'une gratification ou boni.

Dans la langue des sauvages Sauteurs ainsi qu'en d'autres dialectes très rapprochés de l'Algonquin, *apichimon* veut dire : " n'importe quoi sur lequel on peut se coucher ". Plus tard, par les grandes prairies, le mot *apishamore* eut cours, déformation évidente d'*apichimon* et qui servait à désigner une *couverture* de selle formée de peaux de jeunes bisons.

Les engagés canadiens pour la traite de l'ouest au temps d'Adhémar, recevaient en plus de leur salaire, une couverture de six ou de dix peaux de castor (selon la grandeur des peaux) dans laquelle couverture, en leur voyage, ils s'enroulaient pour se coucher et dormir. Ce n'était pas une gratification mais un accessoire indispensable qu'on leur donnait pour le trajet très long de Montréal à l'ouest.

REGIS ROY

LES DISPARUS

Louis-Timothée Suzor — Né au Cap-Santé le 24 août 1834, du mariage de Hippolyte Suzor, marchand, de Québec, et de Angélique Defoy.

Entré dans la milice canadienne à l'âge de vingt ans, il s'y fit en peu d'années une belle carrière grâce à son talent, à son ardeur au travail et à sa belle conduite.

En 1862, M. Suzor était attaché au 7^{ème} district militaire, en qualité d'instructeur. L'année suivante, il était nommé major de brigade du même district. Promu lieutenant-colonel en 1864, il était en même temps attaché à l'École militaire de Québec. En 1865, il était fait député-assistant-adjutant général des milices du Bas-Canada.

Le lieutenant-colonel Suzor décéda prématurément à Québec le 18 août 1866.

Ce brave soldat ne fut pas oublié par ses amis. Au mois de mai 1867, ils firent placer sur sa tombe, au cimetière Belmont, un superbe monument funéraire, oeuvre du statuaire Paul Ceredo, de Montréal. Cette colonne de marbre blanc, tronquée par son milieu, portait l'inscription suivante :

Ci-git
Le lieutenant-colonel L.-T. Suzor,
A. A. G., M. B. C.,
Né le 24 août 1834
Décédé le 18 août 1866
Sa mémoire fait notre orgueil
Ses amis.

Malgré les devoirs onéreux de sa charge, le lieutenant-colonel Suzor avait trouvé le temps d'écrire plusieurs livres sur l'art militaire qui rendirent de grands services à ses compatriotes, puisqu'à cette époque nos miliciens étaient obligés d'avoir recours aux ouvrages anglais pour se perfectionner dans le métier des armes. Citons parmi les principaux ouvrages de M. Suzor : *Aide-mémoire du carabinier volontaire* (1862) ; *Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon* (1863) ; *Exercices et évolutions d'infanterie* (1863) ; *Code militaire* (1864) ;

Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre (1865) ; *Guide théorique et pratique des manoeuvres de l'infanterie* (1865) ; *Traité d'art et d'histoire militaire suivi d'un traité de fortifications de campagne* (1865).

Lors de sa mort, le lieutenant-colonel Suzor était à terminer la traduction française de l'important ouvrage du colonel McDougall, *Tactics of War*.

M. Edmond Lareau disait du lieutenant-colonel Suzor, en 1874 : "La mort enleva trop tôt cet homme de talent et cet écrivain laborieux. Il a rendu de grands services, surtout depuis que nos écoles militaires ont commencé à fonctionner. *Le Code militaire*, particulièrement, est dans les mains de tous ceux qui veulent connaître l'économie interne d'un régiment."

R. P. Athanase Montour — Né à la Pointe-du-Lac, le 7 février 1877, du mariage de Adolphe Montour et de Éléonore Comeau. Entré à la Trappe d'Oka le 22 février 1897, il prononça ses voeux solennels, le 17 mars 1902, et fut ordonné prêtre le 3 juillet 1904. Le Père Athanase avait des aptitudes exceptionnelles pour l'agriculture, mais il se spécialisa surtout dans la culture maraîchère. Il fut pendant plus de vingt-cinq ans professeur à l'Institut Agricole d'Oka. Il a condensé son enseignement en une brochure honorée de deux éditions du département de l'agriculture de la province de Québec, *Le potager canadien*. Décédé à la Trappe d'Oka le 14 avril 1927.

QUESTION

Isidore Lebrun note dans son *Tableau statistique des Deux Canadas* que la Société Historique et Littéraire de Québec couronna, après l'avoir entendu en séance publique, un poème français intitulé : *Le siège de Missolonghi*. D'autre part, dans une note manuscrite que je trouve dans son *Tableau historique des progrès du Canada* et qui est de sa main, Maximilien Bibaud affirme que ce poème est dû à M. de Verne. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* peut-il nous renseigner sur le séjour au Canada de ce Français philhellène ?

AEG. F.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL ET
DE L'INTENDANT BÉGON AU MINISTRE
(12 NOVEMBRE 1712)

Monseigneur,

Les Srs de Vaudreuil et Begon on receu les mémoires du Roy des 15 et 24 juin dernier que vous leur avez fait l'honneur de leur adresser.

Ils ont celuy de vous asseurer, Monseigneur, qu'ils ont l'un et l'autre fort envie de vivre dans une parfaite intelligence, estant persuadés qu'elle est nécessaire au bien du service du Roy, et à l'avantage de la colonie, et que la diversité de sentimens ne causera jamais entr'eux aucune altération.

Le Sr Begon compte fort que les lumières et les veues du Sr Daigremont luy seront d'un grand secours, et en profitera autant qu'il pourra. La réputation que le Sr Daigremont s'est acquise icy d'un très honneste homme, fort désintéressé et fort au fait des affaires de cette colonie, faisant juger au Sr Begon qu'il ne peut avoir trop de confiance au Sr Daigremont auquel il marquera toute la considération qu'il mérite. Le Sr de Vaudreuil est très satisfait de tous les soins qu'il a pris pendant l'absence du Sr Begon, et de son attention sur toutes les chose dont il a esté chargé (1).

Les Srs de Vaudreuil et Begon conviennent que le retablisement des congés semble préjudiciable à la colonie pendant la guerre, à cause qu'elle se trouverait affaiblie de plusieurs jeunes gens qui en sortiraient pour les faire valoir, mais il y a tant de raisons qui doivent obliger à les retablir que la raison contraire ne doit pas estre mise en considération, puisqu'en premier lieu on ne doit pas espérer de faire revenir dans la colonie tous les coureurs de bois, n'y mesme y contenir ceux qui y sont dans l'obéissance qu'en restablisant les congés, ces gens là n'estant point accoutumés à labourer la terre, ne s'y assujettiront jamais, quelque châtiment qu'on leur

(1) Sur François Clairambault D'Agremont, commissaire ordinaire de la marine en la Nouvelle-France, consulter le **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XII, p. 114.

fasse, on a un exemple cette année de douze qui se sont évadés, les états sont composés de gens de différents caractères, et de différentes inclinations, les uns et les autres doivent être menagés, et peuvent contribuer à les rendre florissans, les coureurs de bois sont utiles en Canada pour le commerce de pelleteries, qui est le seul sur lequel on doit compter, car il est certain que si on n'envoie pas à Missilimakina les choses qui sont nécessaires aux nations d'en haut, ils continueront de les aller chercher chez les Anglais dans la Baye d'Hudson auxquels ils porteront toutes leurs pelleteries, on scait assez par expérience qu'on ne doit pas espérer que ces nations les viennent chercher à Montréal par le peu de canots qui y sont descendus depuis neuf ou dix ans, quand ces Sauvages seront obligés d'aller chercher bien loing ce qui leur est nécessaire ; ils iront toujours où est le bon marché au lieu que s'ils trouvaient leurs besoins sous leurs mains, ils les prendraient à quelque prix qu'ils fussent, le continuel commerce qu'on aurait avec eux serait aussy un moyen de les empescher d'avoir la guerre les uns contre les autres, puisque l'officier qui commandera à Missilimakina pourrait estre informé de tout ce qui pourrait arriver entr'eux, et terminer par sa médiation tous leurs différens. La religion en retirerait aussy de l'avantage, car plus il y aura de Français parmy ces nations, et plus les missionnaires y auront d'autorité, cette grande fréquentation peut leur donner des facilités d'apprendre nostre langue, et les rendre plus dociles et soumis aux exhortations.

Il est à remarquer que pour faire valoir ces congés il est nécessaire d'empescher qu'il ne monte un grand nombre de canots au Détroit, parce que la grande quantité d'effets dont ils seraient chargés ne pouvant se traiter dans ses limittes dans le temps qu'on employe ordinairement à faire la traitte, ceux qui s'en trouveraient surchargés ne manqueraient pas de les aller traiter au delà, comme le Sr de Laforest (1) marque que quelques uns ont fait cette année, ainsy estant important d'esta-

(1) François de La Forest, commandant au Détroit, décédé à Québec le 15 octobre 1714.

blir Missilimakina, il paraît nécessaire de fixer les permissions pour le Détroit à douze canots tout au plus, ce nombre estant suffisant pour faire la traite dans l'estendue des limites du Détroit, les Srs de Vaudreuil et Begon croyent, Monseigneur, qu'il suffit de fixer les congés qui seront accordés la première année à pareil nombre de douze, parce que les Sauvages qui descendent ordinairement par les rivières qui tombent dans le lac Supérieur ne sont pas encore tous avertis du rétablissement de Missilimikina, et ils sont d'avis d'obliger tous ceux auxquels ces congés seront accordés de faire la traite dans ce poste, sans leur permettre de s'en escarter pour prévenir les désordres qui sont autrefois arrivés lorsque ceux qui avaient des congés pouvaient aller traiter dans tous les lieux où bon leur semblait et chez les nations les plus éloignées.

Il est revenu au Sr Begon que quelques uns des voyageurs qui y furent envoyés l'année dernière pour exciter les nations à descendre icy, ont fait la traite pour leur compte autant qu'ils ont pû et ont mesme traité partie des présens du Roy qu'ils avaient esté chargés de distribuer aux Sauvages. Lorsque le Sr Begon sera à Montréal il en prendra une connaissance particulière, et aura l'honneur, Monseigneur, de vous en rendre compte, le Sr de Vaudreuil luy donnera sur ce sujet toutes les connaissances qu'il pourra en avoir. Les Srs de Vaudreuil et Begon tiendront la main autant qu'ils pourront à ce qu'il ne soit fait aucun commerce d'eau de vie (1).

Le Sr de Vaudreuil a fait partir le Sr de Lignery (2) de Montréal à la fin du mois de septembre dernier pour Missilimakina sur les nouvelles qu'il a eu des mouvemens que les Iroquois faisaient pour aller attaquer les nations d'en haut dont il vous rend compte par une lettre particulière et sur les avis qu'il continue de recevoir

(1) Les congés de traite avaient été établis le 28 mars 1687. Le gouverneur ne pouvait en accorder plus de vingt-cinq annuellement. Des abus nombreux ayant résulté de ces congés, des ordonnances du roi du 24 septembre 1696 et du 28 avril 1697 les supprimèrent. Le Conseil de régence rétablit, le 28 avril 1716, vingt-cinq congés de traite en faveur des pauvres familles du Canada.

(2) Constant Marchand de Lignery.

que les Iroquois sont dans le dessein de s'assembler au printems prochain. Les Srs de Vaudreuil et Begon comptent de faire partir au printems le Sr de Louvigny (1) pour establir le poste de Missilimakina où le Sr de Lignery restera aussy, ils y feront passer en mesme tems vingt soldats, et ils ont l'honneur de vous assurer, qu'ils feront pour ce poste le moins de dépense que faire ce pourra, ayant fort à coeur de menager les intérêts de Sa Majesté en faisant cet établissement qui est très nécessaire pour son service et l'augmentation du commerce de la colonie. Le Sr Daigremont a exhorté autant qu'il a pu les habitans de la colonie à diminuer le nombre de leurs chevaux qui consomment pendant l'hiver la plus grande partie de leur fourage, mais il a crû que l'exécution de l'ordonnance de Mr Raudot sur ce sujet devait être réservée au Sr Begon qui y tiendra la main avec les tempéramens qui luy sont ordonnés et qui aura l'honneur, Monseigneur, de vous en rendre compte l'année prochaine, luy paraissant que c'est le seul moyen d'augmenter en cette colonie le nombre de bestes à cornes et de moutons qui doit estre considérablement diminué, le prix de la viande estant augmenté depuis un an d'un tiers, la diminution du nombre des chevaux pourra obliger les habitans de la colonie à aller plus souvent en requettes, les Srs de Vaudreuil et Begon les y porteront autant que faire ce pourra, estant persuadés comme vous, Mgr, qu'il est nécessaire de les entretenir dans cet usage qui leur donnera toujours de la supériorité sur les Anglais.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ne manqueront pas dans les occasions de faire valoir dans l'esprit des peuples de cette colonie les bontés que le Roy a toujours eu pour eux, et l'attention de Sa Mté dans les tems les plus difficiles à leur procurer des secours pour les soldats de recrûes qu'elle y fait passer tous les ans. Il serait fort à désirer pour l'avantage de cette colonie que Sa Mté vult bien y en faire passer un plus grand nombre afin

(1) Louis de la Porte de Louvigny. Il périt dans le naufrage du **Chameau** le 27 août 1725.

qu'on fust en estat de congédier des troupes tous ceux qui voudraient se marier, les journées d'artisans estant à un prix excessif par le petit nombre qui y est, et ceux qui ont des terres ne pouvant trouver des gens pour les cultiver, les soldats de l'Académie qui sont restez dans l'Isle d'Oleron, estant bons canoteurs seraient fort propres pour cette colonie, comme dans les campagnes ce sont les meilleurs hommes qui demandent permission de s'establir soit pour estre artisans ou laboureurs, on ne peut à présent l'accorder à tous ceux qui la demandent crainte de les trop affaiblir, et il est très rare que des gens faibles ou d'une complexion faible prennent le party de demander leur congé pour s'establir, ne pouvant subsister qu'en travaillant beaucoup.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont veu avec joye, Monseigneur, que Sa Mté a bien voulu accorder C. L. qlles pour l'excédant des dépenses de ce pays des années dernières outre les fonds ordinaires de cette année.

Ils auront l'un et l'autre une attention particulière à retrancher les dépenses qui ne seront pas indispensablement nécessaires. Ils supplient Sa Mté d'avoir encore la bonté d'accorder un fond pour les excédans des dépenses qui ont esté faites cette année, sans quoy il ne serait pas possible de se mettre en règle sur les dépenses qu'il conviendra de faire l'année prochaine et qu'ils ne feront à l'avenir que jusques à la concurrence des fonds qu'il plaira à Mté d'accorder.

Les Srs de Vaudreuil et Begon exciteront autant qu'il leur sera possible les jeunes gens à se marier, en leur faisant connaître qu'il n'y a point d'establissement plus seur pour eux que de faire des terres et de les bien cultiver, puisqu'ils en peuvent tirer de ce qu'elles produisent tout ce qui est nécessaire pour les faire vivre commodement, ils ne manqueront pas aussy de leur faire remarquer la continuation des bontés de Sa Mté pour eux par le rétablissement du fond des mariages, le Sr Begon n'en fera la distribution qu'à ceux qui se sont mariés dans la présente année et aux plus pauvres afin que cette gratification annuelle excite les jeunes gens à se marier.

(La fin dans la prochaine livraison).

LES COLONS DE MONTREAL DE 1642 à 1667

(Suite)

520. Cholet, Marie. B. 1638. Elle était à l'emploi du sieur Artus de Sailly en 1659, d'après un acte de Basset du 31 juillet 1660. Elle épouse, le 6-3-60, Jean Chapperon (450). Recens. 1666-1667.

521*. Coignon, Antoine-Jacques. B. 1644. Frère de Suzanne (522). Concession, 8-12-65. Recens. 1666-1667.

522*. Coignon, Suzanne. B. 1627. Venue avec son mari, E. Beaujean (502). Recens. 1666-1667. On la nomme, parfois : Cougnon.

523*. Condar, Jean. Maçon. N'a pas dû traverser, car en marge de son nom, sur le rôle, on lit : " Il s'est caché ". De plus, on ne rencontre son nom nulle part ici.

524. Courtemanche dit Jolicoeur, Antoine. B. 1642. Soldat de la 14^e escouade, 1663. Épouse, le 26-4-63, Elisabeth. Haquin (809). Concession, 2-4-65. Recens. 1666-1667.

525*. Crépeau, Jeanne. Veuve de Guillaume Regnault, elle épouse en France, Pierre de Lugerat (537). Vint avec son fils, Antoine Renaud (604), et son mari. Recens. 1666-1667.

526*. Crolo, Catherine. Signe dans Basset, 18-8-63. Devint soeur St-Joseph de la Congrégation de Notre-Dame. Recens. 1667.

527*. Cuillerier dit Léveillée, René. B. 1640. Épouse, le 13-4-65, Marie Lucault (136). Recens. 1666-1667. Ancêtre des Cuillerier-Beaubien.

528. Dalloue dit Lamarche, Charles. Signe dans Basset, 21-12-59. Unique mention.

529*. Dardenne, Marie. Épouse de Jacq. Beauchamp (501). Recens. 1666-1667. Suivant les documents, son nom est orthographié : Dardaine Dardeyne, etc.

530. Dargenson, Pierre de Voyer. Gouverneur général. Visite Montréal au printemps et à l'automne de 1659 (Faillon, II, 458 et 347).

531*. Davignon, Noël. Basset, 3-4-60 et 10-5-60. Seules mentions.

532*. De Brigeat, Claude. Originaire de Ligny, en Barrois. Grenadier secrétaire de M. de Maisonneuve. Pris par les Iroquois le 25-10-61 et brûlé. Le rôle le nomme Briiat (Brijat). Basset écrit Brigeat, 6-10-60. La *Relation* de 1665 dit Brigeart et l'acte de décès Brigard (pour Brijart). Il paraît donc évident que les formes Brisac sont des erreurs de lecture. *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 79. Par ailleurs, il est certain que souvent, à cette époque, on prononçait la syllabe *ac* finale comme dans *tabac* et *estomac*. Voilà pourquoi l'on pouvait écrire Brigeac ou Brigeat, Branssac et Branssat.

533*. De Gabriel, Suzanne. Venue avec son mari, C. Robutel (309). B. 1621. Recens. 1666-1667.

534*. De La Place. "Soldat pour le fort". Aucune trace ; dut mourir en mer.

535*. De La Vigne, Jean. "Soldat pour le fort", Signe : La Vigne. Promet défricher, Arch. du Sém., 5-11-62. Caporal de la 1ère escouade, 1663. Parrain, 7-4-65 ; dernière mention. Dans les actes on le nomme parfois Jean-Baptiste La Vigne.

536. Delestres, Alonié. Chauffournier. Basset. 9-12-59. Compagnon de Dollard. Mort en 1660. V. *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 1 et seq.

537*. Lugerat dit Desmoulins, Pierre. Venu avec sa femme, J. Crépeau (525). Caporal de la 15e escouade, 1663. Concession, 24-12-65. Recens. 1666-1667. Aux recens., on écrit Ligeras ou de Lignerass. Tanguay, I, 175, reproduit, De ligeras et, p. 371, il met : Legerard.

538*. De Rée, Gabriel. Tué par les Iroquois le 29-8-61. S. le lendemain.

539*. De Rouvray, Sieur de Moitiers, Julien. "Soldat pour le fort." Basset, 6-9-62, Basset, 8-4-63. Dernière mention.

540. De Saint-Sauveur, Abbé. Chapelain des Hospitalières envoyées de Québec à Montréal. Retourne cette année (Faillon, II, 359-360).

541. Desbordes, Mathurine. Épouse de Pierre Guiberge (563). Épouse en 1660, Pierre Bessonnet (443) et en 1663, Michel Bouvier (214). Recens. 1666-1667.

542*. De Venues dit Chagnollet, Gilles. Maçon. Promet défricher, 4-11-62 (Arch. du Sém.) Basset, 8-4-63. Justice, 1667. Recens. 1666-1667.

543*. Du Verdier dit Saunier, Françoise. Du faubourg St-Germain, Paris. Signe parfois Duverdier, et parfois Sonnière. Épouse, le 20-10-59, Pierre Lorrin (469). Recens. 1666-1667.

544*. Duverger, Françoise. Épouse, en 1659, S. Galbrun (247). Basset, 3-11-59. Recens. 1666-1667.

545*. Duverger, Suzanne. Soeur de la précédente. Épouse en 1660 M. A. Galibert (652). Basset, 4-7-60. Recens. 1666.

546*. Fabrecque, Madeleine. S. 5-10-59, âgée d'environ 23 ans.

547. Feniou, Guillaume. Marchand à la Rochelle. Basset, 3-10-59, puis signe 6-9-62 et 17-8-63. Dernière mention.

548*. Fezeret, Claude. Serrurier. Vint avec sa femme, S. Guilbaut (564), et son fils René. Concession, 4-3-65. S. 24-4-65.

549*. Fezeret, René. Serrurier. Fils du précédent. B. 1642. Soldat de la 20^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

550*. Fonteneau. Beau-père de F. Bailly. (500). Aucune trace. Dut mourir en mer.

551*. Fonteneau, Marie. Vint avec son mari, F. Bailly (500). B. 1636. Recens. 1666-1667.

552*. Garnier, Louise. Venue avec son mari, P. Goyer (559), et une fille. Recens. 1667.

553*. Garnier, Marie-Marguerite. Venue avec son mari, O. Charbonneau (517). B. 1624. Recens. 1667.

554*. Garnier, Michelle-Anne. Venue avec son mari, S. Cardinal (514), et ses filles. Recens. 1666-1667.

555*. Gauchet de Belleville, Catherine. B. 1648. Concession, 19-5-64. Épouse, le 26-11-65, Migeon de Branssat (1053). Recens. 1666-1667. Entre chez les Hospitalières âgée de 70 ans et elle y décède en 1721.

556. Gaudreis, René. Signe dans Basset, 25-5-59. Unique mention. Dans l'acte, le notaire écrit Gaudrye.

557. Giton, Jean. Basset, 3-10-59. Unique mention.

558(. Goyer, Marie-Anne. Fille de Pierre (559). B. 1657. Recens. 1667.

559*. Goyer (ou Goguet), Pierre. Venu avec sa femme, L. Garnier (552), et une fille. Concession, 9-12-65. Pris par les Iroquois en 1661. Recens. 1667.

560. Grenet, Simon. Basset, 5-10-59 et 19-10-59. Compagnon de Dollard. Mort en 1660. *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 1 et seq.

561*. Guiberge, Jeanne. Fille de Pierre (563). B. 1656. Recens. 1666-1667, chez M. Bouvier (214).

562*. Guiberge, Marie. Soeur de la précédente. Dut mourir en mer.

563*. Guiberge, Pierre. Parti avec sa femme, M. Desbordes (541), et 2 filles. Aucune trace. Dut mourir en mer.

564.* Guilbaut, Suzanne. Venue avec son mari, C. Fezeret (548), et un fils. Concession, 2-5-65. Recens. 1666-1667.

565*. Hardouin dit La Fantaisie, Étienne. B. 1641. avait une terre en 1665. Maisonneuve, 3-5-65. Recens. 1667. Décède à la fin de l'année 1667.

566*. Huet, Antoine. Aucune trace ; probablement mort en mer.

567*. Imbert, " Soldat pour le fort ". Aucune trace. Dut mourir en mer.

568*. Iou, Anne. Signe, Basset, 18-8-63. Soeur Ste-Claire, de la Congrégation de Notre-Dame. On la nomme Hiou.

569*. Le Breuil, Louise-Thérèse. Signe. Epouse, le 24-11-59, M. Deniau (233). Recens. 1666-1667. On écrit ce nom : Le Brésil et Dubreuil.

570*. Legal, Noël. Menuisier. B. 1638. S. 15-5-60. Noyé.

571*. Le Maistre, Denise. B. 1636. Epouse, le 26-1-60, Pierre Perras (661). Recens. 1666-1667. S. 1691. Tué par les Iroquois.

572*. Le Maistre, abbé Jacques. Basset, 29-10-59. Économiste du Séminaire le 11-5-61. Tué par les Iroquois le 29-9-61.

573*. Le Mounier, Marie. Venue avec sa fille Urbaine rejoindre son mari, S. Audiot (143). Recens. 1666-1667.

574*. Le Picart. Menuisier. Aucune trace sous ce nom.

575*. Le Prestre, Jacques. B. 1631. Tué le 25-10-61. Domestique du Séminaire.

576*. Lotier, Catherine. Signe : Lotier et Lotière. Épouse, 1^o, le 25-11-59, A. Léger (419) et 2^o, le 8-8-61, Mat. Jousset (268). Recens. 1666-1667.

577*. Macé, Catherine. Hospitalière. Était supérieure de l'Hôtel-Dieu au recens. de 1667.

578*. Magne... Probablement Magnan. Aucune trace.

579*. Maillet, Marie. Hospitalière. A l'Hôtel-Dieu, au recens. de 1667.

580*. Marchand, Catherine. Épouse, le 7-1-60, L. Archambault (140). Recens. 1666-1667.

581*. Marsta ou (Marsteau) Jacques. Maçon. Aucune trace ; probablement mort en mer.

582*. Marsta, Mathurin. (Marsteau et Masta). Maçon. B. 1643. Épouse, le 14-12-65, Ant. Eloy (1040). Concession, 26-2-66. Recens. 1666-1667.

583*. Martin, Marguerite. Aucune trace ; probablement morte en mer.

584*. Martineau, Jean. Aucune trace ici. Le 26-6-62, un individu du même nom se marie à Québec.

585*. Métivier, Jacques. Maçon. S. 23-11-59.

586*. Monnier, Thomas. Soldat de la 1^{ère} escouade, 1663. Concession, 15-11-66. Recens. 1666-1667. Dans ce dernier document le copiste le nomme Anne Monnier.

587*. Moreau de Bresoles, Judith. Supérieure des Hospitalières fondatrices. S. 1687.

588*. Moreau, Pierre. M. 1643. S. 21-1-61.

589*. Moreau, René. B. 1641. Concession, 4-12-65. Recens. 1666.

590*. Népveu dit La Verdure, Pierre. Parrain, 9-5-65. Justice seigneuriale, 4-1-67.

591*. Pacrault, Marie. Basset, 2-1-59. Épouse, le 13-1-59, F. Ducharme (240). Recens. 1666-1667.

592*. Pajot, Richard. Aucune trace ; probablement mort en mer.

593. Panier dit La Plante, Daniel. Charpentier. Basset, 15-8-8-59. Épouse, le 25-11-59, M. Polo (600). Concession, 18-11-66. Recens. 1666-1667. Retourne en France avant 1677. Basset, 28-9-77 et 30-9-77.

594. Paroissien, Michel. Basset, 12-8-59. Pris par les Iroquois en 1661 (Faillon, III, 24). Soldat de la 15^e escouade, 1663. Dernière mention.

595*. Perroy, Robert. B. 1633. Soldat de la 1^{ère} escouade, 1663. Concession, 8-12-65. Figure au recens. de 1667 sous le nom de Perrey.

596. Pérusseau dit Tapeas ou Tapcas, Pierre. B. 1634. Épouse, le 8-3-66, M. Le Roy (1194). Recens. 1666-1667.

597*. Picoté de Belestre, Perrine. Fille de François P. de Belestre, conseiller et médecin du roi ; soeur de Pierre (598). B. 1643. Marraine plusieurs fois et présente à plusieurs actes notariés. Épouse, le 2-9-64, M. Godfroy (971).

598*. Picoté de Belestre, Pierre. S. S. P. 14-11-59. Concession, 2-5-61. Recens. 1666-1667. N'a pas dû venir avec sa femme, Marie Pars (1056), et ses deux filles, car on n'en trouve pas mention avant 1665. En 1662, il paraît partir pour un long voyage, car il se nomme un procureur général et spécial, Basset, 11-9-62.

599. Pillet dit Le Touranjo, André. Menuisier. Basset, 25-5-59. Soldat de la 3^e escouade, 1663. Recens. 1667.

600*. Polo, Marie, B. 1644. Basset, 23-10-59. Cousine de Catherine Polo (915). Épouse, le 25-11-59, D. Panier (593). Recens. 1666-1667. Quelques auteurs l'ont dite : soeur converse, parce qu'elle accompagnait les Hospitalières, durant la traversée.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE